

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER, Edith BIEBER, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUER, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Murielle THOMAS
Alain PAUL ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN
Fabien KALCK ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE
Elisabeth HUSSON BARNIER ayant donné pouvoir à Maryline RIEU

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN



Monsieur le MAIRE déclare ouvrir cette séance du Conseil Municipal du 24 mars 2021. Il précise que ce Conseil Municipal se tient au Phare compte tenu du contexte sanitaire et que cette séance est retransmise en direct sur le site Internet de la Ville de Tournefeuille. Il salue celles et ceux qui suivent nos débats.

L'ordre du jour de cette séance compte 17 dossiers. Trois questions orales et 2 vœux qui seront débattus en fin de session. Le procès-verbal de la séance précédente du 9 mars sera adopté lors de notre prochaine session. Par ailleurs, outre les dossiers récurrents inhérents à la vie de la collectivité, il s'agit aujourd'hui de finaliser notre session budgétaire. Suite au

débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars, nous avons à débattre et ensuite à adopter un certain nombre de points relatifs au budget primitif 2021 (le budget de la Ville et ses annexes). Nous aurons à délibérer sur la fiscalité, sur les tarifs municipaux, sur l'attribution des subventions, à débattre sur l'attribution de compensation par Toulouse Métropole. Ce sont des dossiers que nous avons à instruire et à débattre chaque année. C'est donc un moment important, une session importante parce qu'elle nous interroge ou réinterroge sur les relations entre l'État et les collectivités territoriales de notre pays au travers de mécanismes de dotations mais aussi au travers de l'évolution de ces mécanismes de dotation ainsi que sur les mécanismes relatifs à l'impôt. Ce débat porte finalement sur la décentralisation qui est au cœur de ces sujets ; la décentralisation de notre pays, de notre République. C'est une longue histoire. Chacun a en tête les grandes lois de décentralisation, les lois DEFFERRE de 1982. Mais ce n'est pas qu'une ancienne et longue histoire tant la crise du COVID, finalement, réinterroge et nous fait toucher du doigt la place du bloc communal dans notre pays, tant notre collectivité en particulier a su assurer les services, a su protéger les Tournefeullais dans cette situation particulièrement difficile. C'est ce que je voulais vous dire en guise d'accueil de cette session et je nous souhaite un excellent débat sur l'ensemble de ces sujets.



Monsieur le MAIRE donne la parole à Isabelle MEIFFREN qui procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN et propose de traiter l'ordre du jour dans l'ordre et de réserver pour la dernière partie de la séance, l'ensemble des sujets budgétaires, c'est-à-dire les dossiers 3, 4, 5, 6, 7 et 8.



2-COMPTE-RENDU DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (art. L2122-23 du CGCT)

Monsieur PARRE indique qu'il s'agit, de manière règlementaire, de rendre compte à notre assemblée des décisions prises depuis le dernier conseil municipal. Vous avez sous les yeux un tableau avec trois marchés, l'un qui concerne les alarmes anti-intrusion, l'autre, la fourniture de papier et enfin, une maîtrise d'oeuvre pour des travaux au groupe scolaire du Château Élémentaire.

Aucune question ni remarque n'étant observée, le Conseil Municipal prend acte de ces marchés à procédure adaptée.

9 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : REPONSE DE LA COMMUNE

Monsieur PARRE indique qu'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Tournefeuille a été ouvert en 2017 et conclut par un rapport présenté en conseil municipal le 21 juin 2019. Ce rapport observait deux recommandations. Il s'agit, au travers de cette délibération, de rappeler les deux recommandations formulées. Première recommandation : mettre à jour l'inventaire en collaboration avec le comptable public. La Ville a mis en œuvre cette recommandation à l'occasion du conseil municipal du 10 décembre 2020. Le procès-verbal de ce conseil municipal en retranscrit les détails. Cette recommandation est mise en œuvre. Concernant la deuxième recommandation, il s'agissait de constater comptablement l'achèvement des immobilisations en cours en intégrant dans la comptabilité de la commune, au chapitre 21 de cette comptabilité, toutes les sommes comptabilisées au chapitre 23 qui correspondent à des travaux achevés. Pour mettre en œuvre cette recommandation, la commune a travaillé, de la même manière que pour la première recommandation, en étroite collaboration avec la Trésorerie. Il fallait s'assurer que chaque mandat était rattaché à un numéro d'inventaire. Ceci a été réalisé. Chaque mandat est désormais rattaché à un numéro d'inventaire. Les années précédentes sont progressivement rattrapées. Cette recommandation est donc en cours de mise en œuvre. Il s'agit de prendre acte de ceci.

Monsieur le MAIRE indique que le Conseil Municipal prend acte de cette réponse de la commune aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

10-PACTE DE GOUVERNANCE TOULOUSE METROPOLE ET COMMUNES MEMBRES

Madame CURVALE indique à l'assemblée que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « loi engagement et proximité », a été adoptée à la fin de l'année 2019. Elle a notamment pour objectif d'assurer une meilleure représentativité des Communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal. A cet égard et en référence à l'article 1er de la loi engagement et proximité, un projet de pacte de gouvernance a été rédigé, lequel est soumis à l'avis des communes membres.

Ce pacte s'organise autour de cinq grands chapitres : les modes de relations entre les communes et la métropole, les modalités d'association et de concertation de la population métropolitaine, la mise en œuvre de l'organisation métropolitaine territorialisée vers la mutualisation des fonctions et services, vers un renforcement de l'alliance des territoires.

Le premier chapitre traite de la conférence des Maires, des relations avec les élus municipaux, de la communication partagée entre la métropole et les communes, de la concertation entre les directions générales des services et de la mise en place d'un pacte financier et fiscal. Le deuxième chapitre s'attache à définir le rôle du conseil de développement, le CODEV, dans la relation métropole-communes et les modalités d'association, de concertation et de participation citoyenne. Le troisième chapitre s'intéresse au contrat de co-développement 2021- 2026 entre la métropole et les communes, à l'action des pôles territoriaux et à la gestion de la proximité ainsi qu'aux compétences partagées. Les chapitres 4 et 5 sont consacrés à la mutualisation des fonctions et des services et au renforcement de l'alliance des territoires.

Il est donc sollicité de notre Conseil Municipal son avis sur le projet de pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses communes membres.

Monsieur le MAIRE remercie Madame CURVALE pour ce résumé.

Monsieur MERIODEAU indique que son observation concerne essentiellement le paragraphe 2.2., tout en précisant que ses propos ne vont pas étonner, sur le fait que la métropole pourrait aller plus loin en termes de participation citoyenne. C'est essentiellement sur ce point que nous insistons ainsi que sur la notion des CODEV également, qui sont une bonne chose et pour lesquels nous espérons qu'ils pourront être mis en relation, par exemple, avec la future Agora qui pourra s'appuyer sur les CODEV pour avoir une certaine expertise sur les domaines qui concernent la métropole. Nous voulons que cela soit élargi beaucoup plus au niveau de la participation citoyenne.

Monsieur CHARTIER indique que dans son article premier, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 oblige les EPCI, dont les métropoles, à inscrire à l'ordre du jour de leurs organes délibérants, un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Cela est donc un exercice nouveau pour la métropole. D'autre part, Toulouse Métropole ayant signé un contrat de ville avec l'Etat, ce pacte de gouvernance doit s'accompagner de la mise en place d'un pacte financier et fiscal (cf. le point 1.5 du pacte de gouvernance). Ce pacte financier et fiscal est l'occasion de mettre en place plus de transparence, d'égalité et de dialogue entre les Communes. Or, sa mise en place est repoussée alors que le pacte de gouvernance et le pacte financier et fiscal devraient faire l'objet d'une discussion et d'un traitement global. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

Résultat du vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (MM. et Mme CHARTIER, MERIODEAU, STOLL)

Non-participation au vote : 0

**11-COMPLEXE SPORTIF LABITRIE
APPROBATION PROGRAMME
JURY DE CONCOURS
INDEMNISATION**

Monsieur BOURGASSER indique que cette délibération est proposée pour entériner fièrement le programme de construction du nouveau « complexe sportif de Labitrie » qui va être engagé. La délibération précise que cela représente une surface de plancher d'environ 4 400 m², y compris les locaux techniques, pour une emprise totale de l'ordre de 10 100 m². Il est prévu que ce projet soit réalisé en quatre tranches permettant d'assurer la continuité des pratiques pendant les travaux. Ces quatre tranches ont fait l'objet d'un échange avec les utilisateurs des locaux pour qu'on puisse réfléchir ensemble à adapter ce projet en fonction des besoins et des envies des utilisateurs sportifs qui, aujourd'hui, utilisent ces locaux. C'est pour cela qu'il y aura une première tranche ferme qui sera un gymnase multisports avec des locaux divers et un bloc d'escalade en option pour une surface de 2 350 m² ainsi que 135 m² d'espaces extérieurs. Il y aura, et cela est important, qui dépend de la concertation, une tranche B qui sera une salle annexe multisports d'une surface de 600 m². Monsieur BOURGASSER précise que cette salle annexe multisports est aux dimensions d'un terrain de basket et permet en cela que la tranche A, le gymnase multisports, soit aux normes pour accueillir des compétitions de niveau national de basket. Cela fait donc partie du projet. Une tranche C dédiée à un espace de sports de combats, qui remplacera le dojo actuel. Il y aura désormais trois dojos refaits à neuf, avec des espaces, notamment entre les dojos 2 et 3, ainsi qu'une salle de boxe. Une tranche D correspondant aux espaces extérieurs qui comprennent à la fois un parc arboré, la mise en place du skate-park et des cheminements doux. Ce sujet de la tranche D a également fait l'objet d'une concertation dans le cadre du travail sur les îlots de fraîcheur.

Monsieur LOMBARDO confirme que le projet est prévu sur quatre tranches. Sur ces quatre tranches, en termes de timing, la période d'avril à mai 2021 sera consacrée à la publication de l'AAPC, c'est-à-dire l'avis d'appel public à la concurrence. En mai, seront reçues les candidatures et le jury sélectionnera les équipes retenues pour formuler une offre courant juillet 2021. Ensuite, viendront des réunions de négociation et une mise au point du marché de août à septembre. Le choix du lauréat se fera fin août 2021. L'avant-projet sommaire (APS) est prévu de septembre à octobre 2021. L'avant-projet définitif (APD) est prévu d'octobre à décembre 2021. Le dépôt du permis de construire pour l'ensemble de l'opération est prévu à fin février 2022, avec un démarrage du chantier prévu en novembre 2022. La maîtrise d'ouvrage souhaite réaliser un ouvrage s'inscrivant dans une démarche environnementale. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 6 millions d'euros hors taxes pour les bâtiments et de 900 000 euros hors taxes pour les espaces sportifs extérieurs et aménagements urbains, soit 6,9 millions d'euros hors taxes, décomposés comme suit :

- Tranche A : 3 350 000 euros H.T (dont 3 150 000 € HT pour les bâtiments)
- Tranche B : 850 000 euros H.T (dont 825 000 € HT pour les bâtiments)
- Tranche C : 2 050 000 euros H.T (dont 2 025 000 € HT pour les bâtiments)
- Tranche D : 650 000 euros H.T (uniquement espaces sportifs extérieurs et parc urbain).

Cette estimation n'intègre pas d'éventuels surcoûts liés à des contraintes géotechniques importantes ou des coûts liés aux démolitions. Il convient d'approuver ce programme et de constituer un jury de concours pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre. Conformément à l'article R 2172- 2 du Code de la commande publique, le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, en vue de l'attribution des marchés publics de maîtrise d'œuvre à l'un des lauréats du concours. La mission confiée sera une mission de base de maîtrise d'œuvre de construction neuve de bâtiments tel que défini par l'article R 2431-4 du CPP.

Le jury sera composé de deux collègues ayant voix délibérative sous la présidence de droit du représentant légal de la commune, le président.

Le collège issu du conseil municipal composé de cinq membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de cinq membres suppléants.

Le collège composé d'au moins 1/3 des membres du jury présentant la même qualification et expérience exigée des candidats. Ces membres seront désignés par le représentant de la collectivité par arrêté.

Il est également proposé de retenir trois équipes admises à concourir. Les deux équipes qui ne sont pas retenues se verront allouer une prime maximum de 29 000 euros hors taxes.

Monsieur LOMBARDO propose à l'assemblée de décider d'approuver le programme global tel que présenté pour une enveloppe prévisionnelle de 6,9 millions d'euros hors taxes, d'engager la procédure de concours pour obtenir une équipe de maîtrise d'œuvre, de fixer à trois le nombre des équipes qui sont amenées à faire acte de concurrence et de fixer le montant à l'indemnité de 29 000 euros hors taxes pour les concurrents non retenus. D'établir la composition du jury du concours de la manière suivante : un président, cinq membres titulaires, cinq membres suppléants. Il convient de mandater Monsieur le Maire pour solliciter les aides financières liées à ce projet.

Monsieur le MAIRE indique que le programme a été présenté de façon plus conséquente, plus détaillée en commission plénière.

Monsieur MORCHID fait remarquer à Monsieur le MAIRE qu'il s'était engagé, lui semble-t-il, la semaine dernière, lors de la présentation du programme, à le transmettre. Il a été surpris de ne pas le recevoir.

Monsieur le MAIRE lui indique que ce document lui a été transmis.

Monsieur SOULIE précise avoir reçu effectivement ce document à 17 h 05.

Monsieur MORCHID demande s'il y a eu des modifications par rapport à ce qui a été présenté.

Monsieur le MAIRE répond qu'il n'y a pas eu de modification. Nous avons sans doute simplifié un certain nombre de diapos qui n'étaient pas absolument nécessaires pour en faciliter la lecture. A part ceci, pas de changement à ce qui a été présenté lors de la commission plénière.

Monsieur MORCHID : concernant les surcoûts éventuels liés à la démolition, vous indiquez qu'ils n'ont pas été pris en compte au vu de l'âge du bâtiment du gymnase actuel. Une estimation de ce coût au projet a-t-elle été faite dans la mesure où l'on arrive à un coût total qui avoisine les 7 millions d'euros ? Le dernier point, suite à la présentation qui nous a été faite la semaine dernière, j'ai regardé et j'ai tenté de trouver une solution par rapport au skate-park. Puisque vous avez décidé d'essayer d'avoir une continuité d'activité pendant les travaux, je vous soumetts cette idée qui est de monter un skate au niveau de La Ramée entre la piste de BMX et le gymnase qui sert aux rollers et peut-être, éventuellement, de démonter le matériel existant, ou ce qu'il est possible de récupérer, de le placer à ce niveau-là, puisqu'il y a une surface goudronnée non utilisée qui permettrait de profiter d'une continuité d'activité skate-park très utilisée par les enfants.

Monsieur le MAIRE répond au sujet de la démolition : Vous l'avez souligné, le bâtiment est ancien. Des études précises sur la composition, les matériaux et notamment ce qui génère des surcoûts particuliers en ce moment sur les travaux, c'est la présence d'amiante. Les études approfondies qui nous permettent de l'attester ne sont pas réalisées à ce jour. C'est difficile d'avoir une estimation. On sait que de toute façon, il faudra réaliser cette démolition et les opérations de désamiantage qui pourraient faire doubler le coût. Par retour d'expérience, on peut estimer ce coût entre 300 000 et 500 000 €. Voilà pour la première question. Votre deuxième question est une suggestion. Vous avez raison. Nous avons la préoccupation et nous sommes en relation avec l'Association des skateurs de Tournefeuille pour relocaliser le skate-park. C'est absolument indispensable. Nous nous y sommes engagés et la proposition que vous faites sera étudiée par les usagers et par nous-mêmes. Par ailleurs, nous sommes sur la base de loisirs de La Ramée et donc de compétence de Toulouse Métropole.

Monsieur BOURGASSER précise qu'effectivement, la question du skate-park est une vraie question. Nous avons pris attache avec l'association de skateurs qui a plus de 70 adhérents aujourd'hui. Nous avons commencé à réfléchir avec eux. Nous regarderons aussi, en tant que municipalité, quels sont les espaces possibles à exploiter. Viendra ensuite une discussion un peu plus large. Ce n'est pas que la question de l'emplacement, c'est aussi la question des équipements, de l'usage, de comment on modifie et comment on fait évoluer un skate-park qui a quand même quelques années aujourd'hui. Ce sujet-là est donc bien en réflexion.

Monsieur SOULIE indique qu'il y a quinze jours de cela, nous étions réunis ici-même pour débattre des orientations budgétaires et j'ai eu l'occasion de m'exprimer et de regretter l'absence d'éléments portés à notre connaissance puisque en matière d'investissements, nous n'avons eu droit qu'à quatre lignes. Je ne reviendrai pas sur le sujet, mais je pense que c'est dommage que nous n'ayons pas pu discuter de ce projet pharaonique quand même, parce que l'on parle de 7 millions d'euros. Aujourd'hui, vous nous présentez ce projet et j'ai bien compris qu'il n'y avait pas de débat possible autour de ce choix que vous faites de

l'utilisation de l'argent public. Nous commençons à peine à cerner le coût de ce projet. On parlait, dans les autorisations de paiement, au mois de juillet, de 1,2 millions à 3 millions d'euros. On passe à 4,8 millions d'euros. Aujourd'hui, on parle d'un lancement pour le choix d'un lauréat avec une enveloppe budgétaire de 6,9 millions d'euros. On s'aperçoit que le coût de la démolition n'est peut-être pas inclus et qu'on peut avoir des surprises. Je vous avoue que je suis un peu inquiet. Et puis surtout, je trouve vraiment dommage qu'on n'ait pas profité du débat d'orientations budgétaires d'il y a quinze jours pour parler de cette décision de construire ce complexe. On a connu le mur d'escalade à 3 millions d'euros. Aujourd'hui, vous vous engagez dans un complexe sportif à Labitrie à presque 7 millions d'euros. Bien sûr, il faut rénover ce gymnase. Je crois que c'est le plus ancien de Tournefeuille. Mais voilà, en matière de priorités, d'orientations budgétaires, je pense que ce sont des sujets qui méritent d'être vraiment débattus. Or, le débat, c'était il y a quinze jours. On n'a pas eu d'éléments et aujourd'hui, vous nous demandez de voter. Donc, nous voterons contre ce projet.

Monsieur le MAIRE : Il n'y a pas de difficulté à ce que vous soyez contre. C'est votre droit le plus strict. Les Tournefeuillais le retiendront. Le débat d'orientations budgétaires, c'est le débat. Il s'est ouvert. Vous y avez contribué assez faiblement, je dois l'avouer. Mais aujourd'hui, nous sommes dans la session budgétaire. Et indépendamment de cela, cette délibération est proposée pour engager les travaux. Oui, nous devons rénover le gymnase Pierre Labitrie. Nous le devons pour les collégiens. Nous le devons pour les associations, en particulier le basket. Nous l'appréhendons de façon globale. Nous ne rénovons pas pour rénover cet équipement. Ça n'aurait pas d'intérêt. Nous avons une vision ambitieuse pour redonner à cet espace l'idée d'un parc sportif, au-delà de l'équipement bâti, de prendre en compte la dimension extérieure. C'est l'ensemble de ces sujets-là qui nous fait aujourd'hui avoir une ambition pour le basket. Une ambition pour le skate aussi, et une ambition pour cet espace-là. Nous retiendrons sans difficulté que vous êtes contre et que vous auriez souhaité en dire plus et il est encore temps.

Monsieur SOULIE : Je retiens qu'il ne soit uniquement retenu que nous votons contre et vous mettez en avant l'absence ou la faiblesse de mes propositions. Mais nous, on aurait aimé pouvoir participer à ce débat et discuter des orientations en matière de sport à Tournefeuille, mais ce n'est pas le cas. Vous considérez que vous n'avez pas à nous proposer d'éléments. Dites-moi s'il vous plaît, où se situe ce projet à 7 millions d'euros dans les quatre lignes que vous nous avez données dans le rapport d'orientations budgétaires en matière d'investissement. Je rappelle : réflexions et engagement d'actions en matière de transition écologique, priorisation des travaux d'entretien et d'aménagement des écoles et modernisation continue de la restauration scolaire, sécurisation de nos bâtiments et des équipements de tranquillité publique et pour finir, l'accessibilité de nos bâtiments. Je n'arrive pas à caser ce projet à 7 millions d'euros dans l'une de ces quatre cases. Est-ce que vous pouvez m'éclairer s'il vous plaît ?

Monsieur le MAIRE : Je peux rappeler votre contribution aux orientations budgétaires, il n'y a pas de difficulté et le procès-verbal de la session qui a porté sur les orientations budgétaires éclairera les Tournefeuillais, s'il y a besoin, sur cela. Dites-nous si vous souhaitez aussi, si vous aviez une perspective pour rénover le gymnase de Labitrie, ou pas. Ou ce que vous auriez fait à notre place en la matière. Ce sujet a été vu en commission plénière au-delà du débat des orientations budgétaires. Nous avons eu même une séquence très intéressante avec le bureau d'études qui nous fait l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur cela. Je ne vous ai pas entendu du tout, pas une phrase. Vous reportez toujours la question de : « on aurait souhaité en débattre, on aurait pu en débattre », et au moment où s'ouvre le débat, où s'ouvre la discussion, vous n'y êtes pas. Je le regrette et il n'y a pas de difficulté à le comprendre.

Monsieur ORILLAC : comment voulez-vous que l'on juge un projet à 7 millions d'euros alors qu'on reçoit le programme qui définit assez précisément les étapes à 17 heures 05, Monsieur le Maire ? Soyons sérieux. Nous avons les éléments depuis une heure. En réunion plénière, nous avons discuté des orientations. Nous avons discuté sur ce projet mais nous n'avions aucun contenu. Comment voulez-vous qu'on juge ce projet ? Je pense que Monsieur SOULIE et toute l'équipe votons contre sur la forme. Mais bien sûr qu'il faut rénover le gymnase. Bien sûr qu'il faut rénover le skate-park, bien sûr qu'il faut rénover les dojos. Il faut le faire, mais pas dans la précipitation. Moi, je pense que ce sont des effets d'annonce Monsieur le Maire. Ce projet n'est pas ficelé. Il a été fait à la va-vite. Le programmiste vous a remis le programme à 17 heures. Soyons sérieux, c'est tout.

Monsieur le MAIRE répond que le document vous a été présenté en commission plénière. Donc, rien n'est fait à la va-vite comme vous le dites. Vous avez eu les informations, vous avez eu les documents et vous avez eu loisir de vous exprimer à ce moment-là.

Monsieur MORCHID : je comprends qu'il faut une semaine à la Mairie pour envoyer le document qui nous a été présenté mercredi dernier. C'est ce que je comprends.

Monsieur le MAIRE : Que cherchez à nous dire ? Que vous attendiez à voir les documents pour vous exprimer en commission plénière la semaine dernière ?

Monsieur MORCHID : Je déplore le fait que les documents ne soient transmis qu'au dernier moment. Vous voulez qu'on participe mais c'est une participation faible à la hauteur des documents que vous nous fournissez.

Monsieur le MAIRE : Vous avez eu les documents. Vous avez la délibération. Nous avons fait la plénière. Nous avons ouvert la discussion. À aucun moment, lorsque la discussion s'est ouverte, nous avons eu une question. À aucun moment, nous avons eu une proposition. Vous avez uniquement fait la remarque sur le skate-park. C'est la seule remarque que vous ayez faite à ce moment-là.

Monsieur MORCHID : Vous nous faites lecture en plénière d'un document qui est assez complexe alors que même dans vos équipes, ils n'étaient pas au courant puisqu'ils avaient aussi des questions à poser. Moi, j'aime bien arriver en réunion avec les documents à l'avance pour pouvoir les travailler. Donc, si vous souhaitez qu'on participe activement, fournissez-nous les documents à l'avance et on vous promet que nous vous soumettrons toutes les questions sur les sujets présentés.

Monsieur SOULIE : Pour apaiser la discussion, je voudrais revenir sur le fond. Effectivement, ce document-là, nous en avons eu une présentation assez rapide en plénière. Je vous ai posé la question, d'ailleurs à cette occasion, de savoir si nous pouvions avoir ce document. Vous avez répondu par l'affirmative. Nous l'avons eu aujourd'hui à 17 heures 05. J'aurais aimé pouvoir m'y replonger avant de venir à ce Conseil Municipal. Mais c'est un détail. Pour revenir sur le fond du projet, je vous avoue que sur un tel projet, je m'attendais à ce qu'on prenne un peu plus de temps, un peu plus de réflexion parce que là, j'entends qu'on va décider du lauréat. Le concours n'est pas encore lancé et on a fixé le choix du lauréat à fin août 2021. Dans quelques mois. Cela veut dire que l'on va décider en quelques mois du lauréat d'un concours sur un projet d'au minimum 7 millions d'euros puisque l'on a abordé la question de la démolition. Je pense que cela mériterait de prendre un peu plus de temps et après, effectivement, sur la façon de travailler, nous sommes prêts à apporter des propositions, à discuter. Mais pour cela, il faudrait que vous nous donniez des éléments. On découvre des choses à la dernière minute. Il y a une priorité qui me paraît essentielle car nous avons un projet lors des élections municipales. Il est toujours accessible. Vous pouvez vous y référer si vous avez besoin d'idées. Les écoles de Tournefeuille mériteraient d'être rénovées comme à l'école Mirabeau. Je sais que vous avez peut-être d'autres projets sur

Mirabeau, mais il y a l'école de Pahin dont les éléments sont préfabriqués. Est-ce que ce n'est pas une priorité ?

Monsieur le MAIRE : Vous êtes hors sujet. Rassurez-vous, je ne vais pas relire votre programme électoral pour y trouver des idées. Cela est bien clair.

Monsieur MERIODEAU : Je ne vais pas reprendre tout le débat et je ne vais pas non plus faire mention de tout notre programme électoral. Je vais rappeler que dans notre programme, nous avons parlé de geler tous les investissements importants. Je constate que ce projet est bien le cas d'un investissement d'importance pour la première année de mandature. L'idée était de pouvoir soumettre ce genre de projet à une Agora que je vous félicite de mettre en place et cela est très bien. Nous aurions souhaité que ce genre de chose puisse être débattu beaucoup plus largement avec les citoyens et surtout pour un projet avec une ligne budgétaire de cette ampleur. J'ajoute que nous n'avons même pas été nous-mêmes associés avant la plénière.

Monsieur le MAIRE : Vous y avez été associés en commission plénière. J'ai même souhaité que ce projet soit présenté en plénière et pas en commission thématique pour élargir la discussion au maximum avec l'ensemble des conseillers municipaux. Je résume la situation. Nous avons à délibérer sur la composition du jury. Je rappelle que concernant le jury, il doit être désigné à bulletin secret. C'est une procédure que l'on peut mettre en place. Cela ne présente pas de difficulté. Nous avons également la possibilité de le faire à main levée comme le prévoit l'article L2121-21 du CGCT. Pour cela, je dois formellement vous demander d'approuver l'idée que nous désignons le jury à main levée. Je précise que ce jury est composé à la représentation proportionnelle au plus fort reste et que les groupes politiques ont transmis les candidatures pour constituer ce jury.

Monsieur SOULIE : Je n'y vois pas de difficulté, mais juste un point de forme. Il y a plusieurs points que nous votons au sein de cette même délibération. Serait-il possible de scinder et de voter pour le jury séparément du projet.

Monsieur le MAIRE : Cela est tout à fait possible. Nous allons donc dissocier pour que tout le monde soit à l'aise, puisque c'est le programme qui retient un vote négatif de votre part d'autant que le jury sera constitué avec un membre de votre groupe. Nous allons donc dissocier le vote.

Monsieur le MAIRE propose donc de mettre à l'approbation de l'assemblée la composition du jury qui serait composé de la manière suivante :

- Président (représentant légal de la commune) : Dominique FOUCHIER, Maire,
- Membres titulaires (5) : Bruno LOMBARDO, Isabelle MEIFFREN, Mathieu BOURGASSER, Pierre CASELLAS, Frédéric ORILLAC.
- Membres suppléants (5) : Frédéric PARRE, Jean DINIS, Patrick CHARTIER, Murielle THOMAS, Laurent SOULIE.

Résultat du vote (constitution du jury) :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. MERIODEAU et Mme STOLL)

Non-participation au vote : 0

Madame STOLL : pour compléter les remarques de Monsieur MERIODEAU, nous souhaitons être partie prenante d'un tel projet aussi important budgétairement qui impactera la ville sur le long terme peut-être au détriment d'autres projets et nous aimerions être représentés dans ce jury. En l'occurrence, la Liste Citoyenne ne serait pas représentée. On entend bien qu'effectivement, il y a le respect de la proportion. Mais ne peut-on pas

envisager de grossir le quota pour nous permettre d'être présents en tant qu'élus ?

Monsieur le MAIRE : cela n'est pas possible pour des raisons règlementaires.

Monsieur le MAIRE : Le jury est ainsi constitué et nous avons choisi la possibilité de désigner ce jury à main levée. Il nous reste la délibération initiale qui porte sur l'approbation du programme global présenté ainsi que l'engagement de la procédure pour retenir l'équipe de maîtrise d'oeuvre. Le fait de retenir trois équipes et d'indemniser à hauteur de 29.000 euros les concurrents qui ne seront pas retenus.

Résultat du vote (programme global du projet) :

Pour : 26

Contre : 9 (MM. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC, MERIODEAU, STOLL)

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

12-CONVENTIONS DE PARTENARIAT CULTUREL (BAJO EL MAR, AMES FAUVES, E. GRIVET)

Madame THOMAS indique que la première convention concerne la ville de Tournefeuille et Bajo el Mar. Notre commune apporte un soutien historique et important au secteur du spectacle vivant et en particulier à celui des musiques actuelles. Cette politique a permis d'accompagner avec succès le développement du territoire, son identité et son attractivité. Avec la construction du Phare en 2007, la Ville a renforcé sa politique culturelle dans le domaine des musiques actuelles. Cette politique s'appuie notamment sur le partenariat avec Bajo el Mar, association qui est installée à Tournefeuille depuis 2015. En sa qualité de structure de référence dans le domaine des musiques actuelles et des arts urbains reconnus et soutenus par la DRAC Occitanie, la région Occitanie, le département de la Haute-Garonne et la métropole de Toulouse. Nous proposons au vote le soutien financier de la ville de Tournefeuille pour 2021 par une subvention de 5 000 euros.

La deuxième convention porte sur le partenariat avec la compagnie Les Ames Fauves. La Ville apporte un soutien historique, toujours au spectacle vivant et en particulier à celui de la danse contemporaine. Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années avec des actions d'éducation artistique et culturelle, d'enseignement artistique et de médiation qui sont réalisées par la compagnie Emmanuel Grivet, sous la responsabilité pédagogique de Marie-Pierre Génard. Pour l'année scolaire 2020-2021, les actions entamées seront poursuivies et achevées, toujours sous la responsabilité pédagogique de Marie-Pierre Génard, mais par l'intermédiaire de la compagnie Les Ames Fauves. Le coût financier du programme d'action à la charge de la Ville est fixé à 4 966 euros.

La troisième convention de partenariat avec la compagnie Emmanuel Grivet, compagnie avec laquelle nous collaborons depuis l'année 2000. Cet accompagnement mutuel et ce partenariat fertile ont évolué au fil des ans. D'un commun accord, les deux parties préparent une transition et une diminution des actions avec un arrêt des subventions à partir de 2022. Pour l'année 2021, cette convention présente le cadre d'action dans les domaines suivants : la création et la recherche, l'accompagnement des artistes émergents et la formation et l'éducation artistiques. Elle précise le soutien de la Ville avec la subvention de 7 000 euros.

Résultat du vote pour les 3 conventions :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

13-CONVENTIONS DE PARTENARIAT ATLAS BIODIVERSITÉ

Madame MEIFFREN : Nous avons eu l'occasion de vous présenter une délibération sur l'Atlas de la Biodiversité au moment où nous avons déposé le dossier auprès de l'Office Français de la Biodiversité et nous avons évoqué ce dossier quand nous avons été labellisés Territoire Engagé pour la Nature. Cette délibération formalise le partenariat avec à la fois les experts naturalistes qui interviennent sur le dossier et à la fois avec une association, Les Jardiniers de Tournefeuille, partie prenante de ce dossier. Cette convention fait d'abord un résumé des choses que nous avons déjà faites en matière de biodiversité sur la commune depuis 2009 : limitation de l'imperméabilisation et maîtrise de l'étalement urbain dans le cadre du PLU et du PLUiH, soutien au lancement des projets participatifs et citoyens de végétalisation, de vergers, de jardins partagés. Nous avons mis en œuvre la gestion différenciée de nos espaces verts avec la suppression totale des phytosanitaires dans les espaces verts depuis 2011. Nous sommes en train de modifier progressivement la palette végétale pour adapter les essences que nous choisissons aux évolutions du climat. Nous avons d'ailleurs mis en place, aussi, un plan d'économie d'eau. L'extinction de l'éclairage public de nuit pour faire des économies d'énergie et aussi pour recréer ce que l'on appelle une « trame noire ». Nous avons aussi engagé, en 2016, une expertise écologique sur les bords du Touch. Cette expertise écologique a confirmé et validé des choses qui étaient déjà identifiées, à savoir que nous avons une flore remarquable sur la commune avec trois 3 espèces représentatives de fleurs rares et protégées qui sont la fritillaire pintade, l'orchis lacté et la Jacinthe de Rome, mais que nous avons aussi des micros milieux ou des milieux de grand intérêt, de grande valeur faunistique et floristique. L'Atlas de la biodiversité va nous permettre d'aller plus loin dans cette direction, de structurer notre stratégie sur l'ensemble du milieu naturel, d'avoir aussi une meilleure connaissance à l'échelle du territoire communal de notre biodiversité et ce faisant, de faire à la fois ce travail avec des experts naturalistes qui sont la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Nature en Occitanie, le Conservatoire des Espaces Naturels qui sont nos trois experts scientifiques sur ce dossier, qui vont nous accompagner dans les expertises, mais qui vont aussi nous accompagner dans un programme de sciences participatives avec les citoyens. L'objet de cette convention est de signer les conventions de partenariat avec Nature en Occitanie à hauteur de 7 650 euros, avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie à hauteur de 4 000 euros, avec l'Association des Jardiniers de Tournefeuille pour un montant de 1 080 euros, avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour un montant de 3 250 euros. Ces conventions sont effectivement des conventions annuelles. Il y aura un autre programme d'actions qui vous sera proposé l'an prochain. Vous avez certainement remarqué qu'il y avait aussi une convention de cession des droits d'auteur des photographies qui nous ont servi à faire une exposition dont vous avez deux panneaux d'exposition qui étaient une des actions fortes pour relancer la réalisation de cet Atlas de la Biodiversité.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN pour cette présentation.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

14-CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR

Monsieur PARRE : Afin d'assurer les missions de coordination des affaires scolaires et d'entretien des locaux, nous vous proposons de créer un poste relevant du cadre d'emploi des animateurs territoriaux. Il s'agit de créer un poste au tableau des emplois de la commune qui sera pourvu, ou non, en fonction de la personne qui sera recrutée. Il s'agit d'un poste d'animateur à temps complet.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

15 - ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021 : GRATUITÉ DE SALLES

Monsieur PARRE : Les élections départementales et régionales sont prévues, à ce jour, les 13 et 20 juin 2021. Dans la continuité des précédentes délibérations du conseil municipal sur ce sujet, il est proposé de mettre gratuitement à disposition les salles et équipements municipaux suivants en fonction de leur disponibilité pour les besoins des campagnes électorales. Il s'agit de la salle rouge du Phare, de la salle jaune du Phare et de la salle de spectacle du Phare. Nous vous proposons de valider cette proposition.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

16-ACQUISITION BEROS (ALIGNEMENT CHEMIN DES CARNIÈRES)

Monsieur DINIS : Dans le cadre d'un alignement situé chemin de Carnières, nous nous étions entendus avec Madame BEROS pour récupérer du domaine public trois parcelles à l'euro symbolique sur la parcelle numéro 727 où se trouve un transformateur électrique. Cette délibération est proposée pour permettre la signature de l'acte notarié.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

17-ACQUISITION ORÉE DU BOIS (EV RUE MAURICE FONVIELLE)

Monsieur DINIS : Il s'agit de régulariser la cession à la commune à l'euro symbolique de deux parcelles d'espaces verts situés rue Maurice Fonvielle appartenant toujours au lotisseur. Ces deux parcelles sont citées dans la délibération et un plan de situation est joint. Cette délibération permet de signer l'acte notarié.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

18-SDEHG : ECLAIRAGE PISTE CYCLABLE VALETTE-HAUT

Monsieur LOMBARDO : Il s'agit de l'éclairage pour la piste cyclable chemin de Valette-Haut dans le cadre de la création d'une voie verte entre le Chemin de Valette Haut et le chemin de l'Armagnac. Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage C1S3 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201, ce qui correspond à une voie pour cyclistes et piétons avec des risques d'agression.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| TVA (récupérée par le SDEHG) | 14 075 € |
| Part SDEHG | 57 200 € |
| Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 18 100 € |
| <hr/> | |
| Total | 89 375 € |

Monsieur le MAIRE précise que c'est l'occasion, au-delà des travaux d'éclairage, de la réfection du chemin de Valette-Haut entre Peyrette et l'Armagnac. Comme il a été dit, ce sont des travaux à réaliser au plus vite pour que les lycéens, notamment, et les collégiens, puissent en profiter le plus rapidement possible.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



3-VOTE DU BP 2021 (COMMUNE + ZAC + AP/CP)

4-VOTE TAUX (FB ET FNB)

5-VOTE TARIFICATIONS

6-APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT/AC

7-SUBVENTIONS

8-SUBVENTIONS AVEC CONVENTIONS D'OBJECTIFS (SUBVENTION > 23 000€)

Monsieur le MAIRE : Nous arrivons aux opérations budgétaires, c'est-à-dire à la présentation du budget primitif 2021 pour la commune et pour les ZAC, les autorisations de programme et les crédits de paiement. Nous aurons à délibérer, comme je l'ai indiqué en introduction, sur la fiscalité, sur les tarifs et, de façon exceptionnelle, sur le montant de l'attribution de compensation de Toulouse Métropole et un certain nombre de subventions.

Je vous propose de donner la parole à Monsieur PARRE pour une présentation synthétique et liminaire de l'ensemble de ces sujets qui sont liés entre eux. C'est pour cela que la

présentation globale me semble intéressante. Nous ouvrirons ensuite la discussion sur ces différents points.

Monsieur PARRE : Je propose, comme pour le débat d'orientations budgétaires du 9 mars dernier, de prendre appui sur une présentation synthétique qui nous permettra d'engager la discussion. Comme Monsieur le MAIRE vient de le dire, nous ferons d'abord un bref rappel de ce que nous avons déjà évoqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires : la loi de finances 2021, nous examinerons ensuite nos propositions en fonctionnement et en investissement. Nous préciserons les orientations budgétaires que nous avons présentées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour cette année. Nous vous présenterons la tarification et la fiscalité pour cette année et enfin, nous traiterons des budgets annexes.

Un bref rappel, puisque nous l'avons déjà évoqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, de la loi de finances 2021 de ses principaux points et donc de ses incidences pour notre commune puisque bien évidemment, la loi de finances a de fortes incidences sur nos collectivités.

Pour ce qui concerne les principaux points de cette loi de finances pour les collectivités, c'est encore une baisse de la dotation forfaitaire. Une hausse de la péréquation, globalement au niveau national, mais qui est financée par l'écêtement de la dotation forfaitaire. C'est aussi la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert du foncier bâti départemental aux Communes. Nous en reparlerons. C'est aussi le maintien au niveau national du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) à hauteur d'un milliard d'euros. C'est aussi la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à fiscalité locale - valeur locative cadastrale qui est à 0,2, ce qui est un taux très faible que l'on n'a jamais connu depuis ces dernières années. C'est une réforme, aussi, de l'évaluation de la valeur locative foncière des établissements industriels. Il s'agit d'une réforme de la fiscalité de ces établissements avec un allègement de la fiscalité des entreprises de 3,9 milliards d'euros au niveau national. Et enfin, c'est l'application progressive de l'automatisation du FCTVA, dont le coût sera d'ailleurs, il faut le noter, payé par les collectivités au travers d'un fonds de compensation de la TVA. Ces mesures nationales se traduisent, pour Tournefeuille, si nous reprenons les items que nous venons de voir, la baisse de la dotation forfaitaire, c'est à peu près 63 000 euros de moins pour notre budget. La péréquation, c'est moins 18 000 euros pour notre collectivité. C'est donc encore des baisses de dotations à hauteur d'environ 80 000 euros.

Pour ce qui concerne le FPIC, nous n'en bénéficions pas mais nous y contribuons. Notre contribution est estimée à 200 000 €, comme les dernières années. Le coefficient de revalorisation des bases, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, il est très faible. Il se situe à + 0,2 %. Il était de 2,2 % en 2019. Il avait baissé à 1,2 % en 2020 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Enfin, la compensation de la réforme de la valeur locative foncière des établissements industriels, puisque la loi réduit de moitié la valeur locative de ces établissements. Cela a pour conséquence des ressources fiscales moindres pour notre collectivité en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela représente 860 000 euros de base fiscale au lieu du double, ce qui est compensé par une compensation de l'Etat à hauteur de 390 000 euros. Voilà pour la loi de finances 2021.

Nous avons déjà tenu compte de ces mesures lorsque nous avons défini nos orientations budgétaires. Il s'agit maintenant de les traduire dans notre budget primitif, en fonctionnement et en investissement. Je vous propose d'examiner notre projet de budget 2021, en commençant par la section de fonctionnement.

SECTION de FONCTIONNEMENT

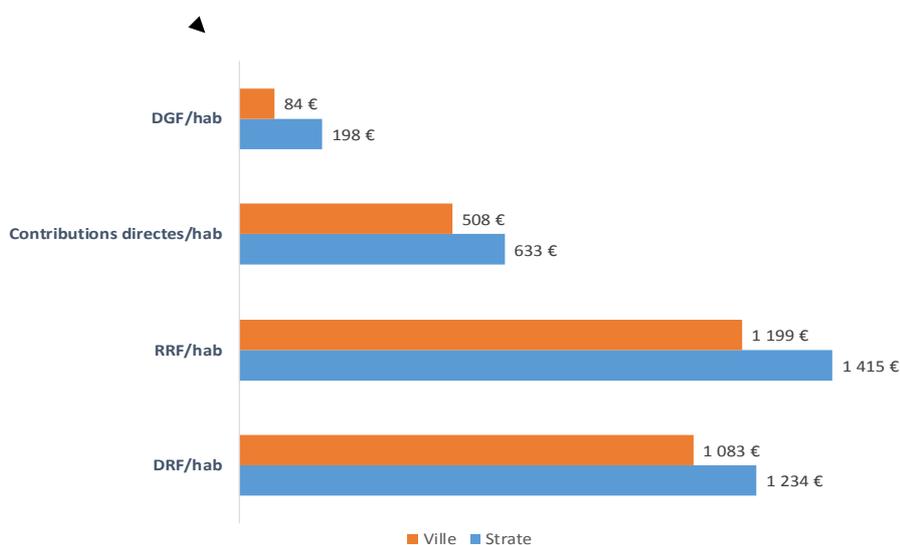
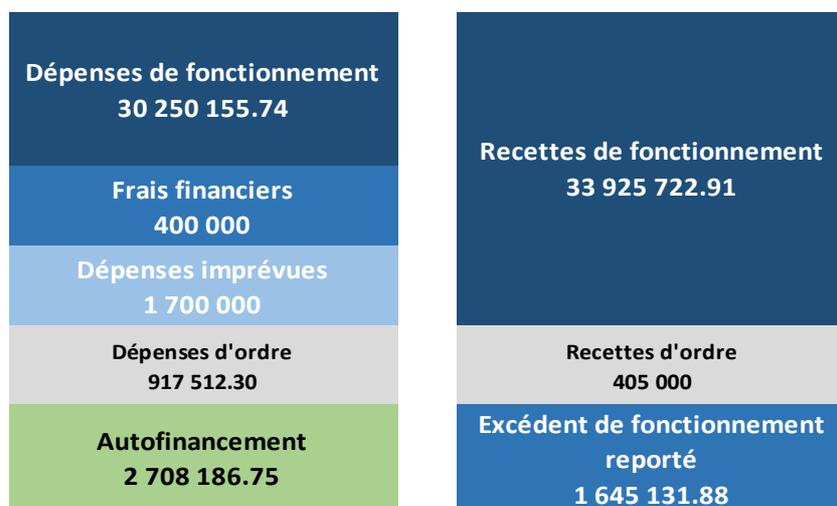
| <i>en K€</i> | BP 2021 | <i>en K€</i> | BP 2021 |
|---|---------------|---|---------------|
| Charges à caractère général | 11 222 | Produits des services | 4 075 |
| Personnel | 15 992 | Impôts et taxes | 23 393 |
| Autres charges courantes | 2 803 | Dotations et participations | 5 857 |
| Frais financiers | 400 | Autres produits | 405 |
| Charges exceptionnelles | 34 | Produits financiers | 10 |
| FPIC | 200 | Produits exceptionnels | 155 |
| Dépenses imprévues | 1 700 | Atténuations de charges | 30 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 32 350 | Total des recettes réelles de fonctionnement | 33 926 |
| Virement à la section d'investissement | 2 708 | Excédent antérieur | 1 645 |
| Autres opérations d'ordre | 918 | Autres opérations d'ordre | 405 |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | 3 626 | Total des recettes d'ordre de fonctionnement | 2 050 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 35 976 | TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 35 976 |

La section de fonctionnement s'équilibre avec un total de 35 976 000 euros en dépenses et en recettes. Bien évidemment, nous retrouvons en dépenses comme en recettes, la traduction des orientations que nous avons définies et que nous avons évoquées le 9 mars. Nous avons dit que nous comptons sur une augmentation des charges à caractère général à hauteur de 11 222 000 euros environ, des charges de personnel contenues à 15 992 000 euros. Je mets en évidence les lignes que nous avons évoquées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Nos intérêts de dette, nos frais financiers à hauteur de 400 000 euros, le FPIC à hauteur de 200 000 euros et des dépenses imprévues que nous avons prédites à hauteur de 1 700 000 euros. Enfin, le virement à la section d'investissement de l'autofinancement à hauteur de 2,7 millions d'euros. Cela était notre objectif traduisant les orientations définies en objectifs précis dans la section de fonctionnement au titre des dépenses.

Au titre des recettes, nous comptons sur une augmentation des produits de services, des ressources fiscales qui devraient stagner, voire augmenter très légèrement. Des dotations et participations, des produits financiers, des produits exceptionnels au titre des recettes réelles de fonctionnement pour un montant global de 33 926 000 euros et un excédent de fonctionnement antérieur reporté. Je vous renvoie au calcul que nous avons fait du résultat provisoire de l'année 2020 à hauteur de 1 645 000 euros. L'équilibre se trouve à hauteur de près de 36 millions d'euros en fonctionnement.

Tout ceci met en évidence des ratios que nous devons chaque année mettre en évidence. La dotation globale de fonctionnement au titre des recettes est inférieure à la moyenne de la strate. Notre strate correspond à celle des villes dont la population varie de 20.000 à 50.000 habitants. Les contributions directes sont de 508 euros par habitant et sont donc plus faibles que la moyenne. Les recettes réelles de fonctionnement sont inférieures à la moyenne de la strate. Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont, également, inférieures à la moyenne de la strate. Ce qui est assez remarquable, nous le disons chaque année, mais il faut quand même se rendre à l'évidence, c'est le montant de la DGF qui s'élève à 84 euros par habitant. C'est la structure même de la DGF, de son calcul et de son histoire qui explique cela. 84 € pour 198 € pour la moyenne de la strate. Tout cela peut se traduire dans le

schéma habituel de la section de fonctionnement. Vous retrouvez tout ce que l'on vient d'évoquer dans ce schéma.



* Source: Les finances des collectivités locales 2018 - collectivités-locales.gouv.fr

SECTION d'INVESTISSEMENT

Vous remarquerez aussi l'autofinancement que nous avons fixé à 2,7 millions d'euros. Nous nous y tenons. Cet autofinancement sera, lui, affecté en investissement. La présentation schématique de la section d'investissement du BP 2021 montre l'autofinancement de 2,7 millions d'euros qui est affecté en recettes d'investissement. Et c'est bien la règle que l'on applique.

| | |
|---|---|
| Dépenses d'investissement 6 756 699.05 | Autofinancement 2 708 186.75 |
| Capital de la dette 1 590 000 | Recettes d'investissement 5 131 000 |
| Dépenses imprévues | |
| Dépenses d'ordre 2 405 000 | Recettes d'ordre 2 912 512.3 |
| Déficit d'investissement reporté 5 715 361.73 | Affectation 1068 3 609 153.56 |
| RAR Dépenses 1 550 741 .75 | RAR Recettes 3 656 949.92 |

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 5 131 000 euros. L'affectation au 1068 du besoin de financement qui résulte, comme précédemment pour l'excédent, de l'affectation du résultat provisoire de l'année 2020 à hauteur de 3 509 000 euros.

En dépenses d'investissement, 6 757 000 euros. Le capital de la dette de 1 790 000 euros, correspond à ce que nous avons présenté, et c'était notre objectif, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Le déficit d'investissement reporté de l'année 2020 pour lequel je vous renvoie au calcul du résultat de l'année 2020 que nous avons réalisé ensemble à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. La section d'investissement s'équilibre à 18 018 000 euros en dépenses et en recettes. Tout cela correspond aux orientations que nous avons fixées et présentées le 9 mars dernier.

Concernant les principales dépenses d'investissement restantes sur la section d'investissement que nous prévoyons de réaliser en 2021, les dotations budgétaires affectées aux investissements peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

| | Durée | Montant de l'AP | CP 2021 |
|---|-------|-----------------|-------------------|
| AP-19-001 - Mise en accessibilité (ADAP) | 3 ans | 600 000.00 € | 164 080.00 € |
| AP-19-002 - ALT-Maison de la citoyenneté | 5 ans | 495 854.91 € | 68 731.41 € |
| AP-19-003 - Extension du Gymnase de Quéfets | 3 ans | 3 350 834.11 € | 55 742.65 € |
| AP-19-005 - Réfection du terrain synthétique de rugby | 2 ans | 500 000.00 € | 23 070.00 € |
| AP-19-006 - Création du complexe sportif Labitrie - Tranche 1 | 6 ans | 4 800 000.00 € | 86 770.00 € |
| AP-19-007 - Création du pôle Tir à l'arc | 3 ans | 481 460.13 € | 27 977.87 € |
| AP-21-001 - Bureaux associatifs et administratifs | 3 ans | 2 200 000.00 € | 300 000.00 € |
| TOTAL AP/CP | | | 726 371.93 |

Le tableau présenté met en évidence les AP/CP avec la durée de l'AP/CP ainsi que le montant de 2021. Je vous rappelle que les crédits de paiement constituent les limites supérieures mandatées pour l'année budgétaire. Est donc présentée la limite supérieure de ce que nous pourrions mandater au titre de l'année 2021. Ceci nous permet de prévoir nos investissements sur plusieurs années. Il y est à nouveau retrouvé l'accessibilité pour un montant 164 080 euros au titre des crédits de paiement 2021 et qui clôturent ces opérations, les travaux de rénovation, réfection, réaménagement de l'Amicale Laïque et de la Maison de la Citoyenneté pour près de 69 000 euros, l'extension du gymnase de Quéfets pour près de 56 000 euros, la réfection du terrain synthétique de rugby pour 23 000 euros environ, la

création du complexe sportif de Labitrie, la tranche 1, pour 87 000 euros environ, la création du pôle tir à l'arc 28 000 euros environ et l'engagement de nouvelles opérations. Nous obtenons, au titre des AP/CP, des crédits de paiement pour un montant global de 726 371 euros. Voilà pour les dotations budgétaires affectées aux investissements et qui prennent la forme d'AP/CP. Cependant, il est aussi prévu en 2021 des dépenses hors AP/CP. Ce même tableau décrit ces dépenses.

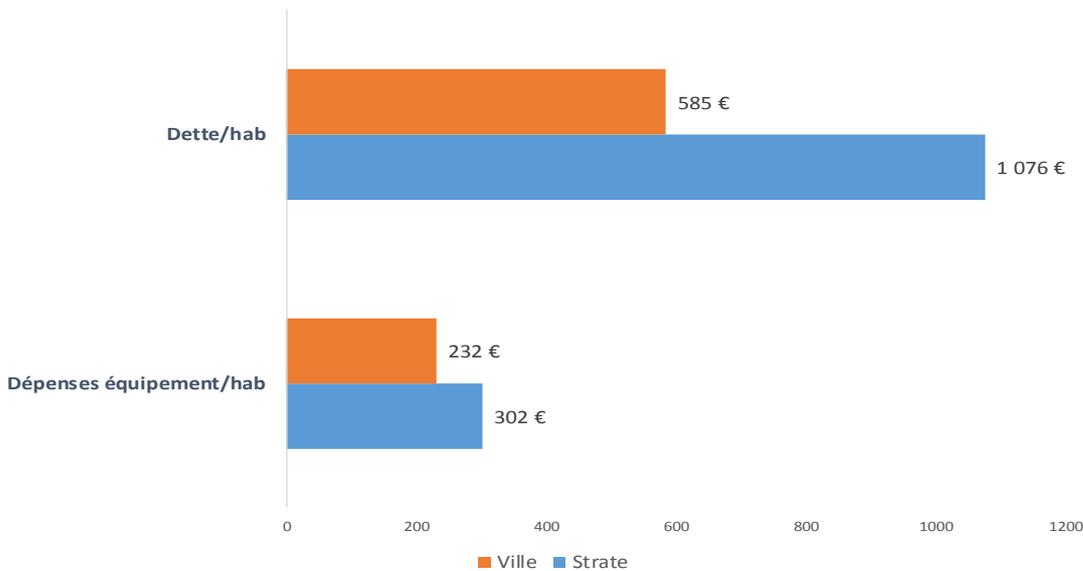
| | 2021 | | 2021 |
|----------------------------------|------------------|--|----------------|
| Restauration scolaire | 1 147 000 | Biodiversité, nature en ville, végétalisation | 251 011 |
| Bâtiments scolaires | 1 200 000 | Economies d'énergie, confort thermique (bâtiments et extérieurs) | 591 725 |
| Aménagements urbains | 236 000 | Véhicules propres | 95 000 |
| Informatique et vidéo protection | 248 000 | Santé environnementale | 55 210 |
| Equipements sportifs | 500 000 | | |
| TOTAL Hors AP/CP | 3 331 000 | Transition écologique | 992 946 |

Elles concernent, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, pour beaucoup, la restauration scolaire et les bâtiments scolaires pour 2 347 000 euros. Des aménagements urbains pour 236 000 euros. L'informatique et la vidéoprotection pour 240 000 euros. Les équipements sportifs pour 500 000 euros. Le montant total hors AP/CP s'élève à 3 331 000 euros.

Nous avons souhaité faire un focus sur les dépenses consacrées à la transition écologique. La biodiversité de manière générale pour 251 000 euros, les économies d'énergie et le confort thermique, tout ce qui concerne les bâtiments ainsi que les extérieurs de ce point de vue pour un montant de 592 000 euros environ. Les véhicules propres 95 000 euros et la santé pour 55 000 euros. Le total en rapport avec la transition écologique s'élève à près de 993 000 euros.

Voilà pour les principales dépenses pour les AP/CP en crédits de paiement et pour les dépenses hors AP/CP envisagées en 2021.

Pour la section d'investissement, il existe des ratios qui nous permettent de mettre en évidence que le montant de la dette par habitant est très inférieure à celle de la moyenne de la strate qui est de 585 euros pour Tournefeuille et de 1 065 euros, le double, pour la moyenne de la strate. Le montant des dépenses d'équipement par habitant est légèrement inférieur à la moyenne de la strate. La dette est donc contenue, maîtrisée, comme nous l'avons développé à l'occasion du Conseil Municipal du 9 mars.



* Source: Les finances des collectivités locales 2018 - collectivites-locales.gouv.fr

Au titre des dépenses engagées par la collectivité en 2021, nous devons traiter des subventions aux associations. Nous avons mis en œuvre et nous avons réfléchi à cette question. Nous avons anticipé le vote de ce budget primitif et nous avons mis en œuvre un principe qui est tout d'abord, comme nous l'avons fait l'année dernière, le soutien aux associations en maintenant, en 2021, l'enveloppe budgétaire 2020. Nous avons choisi de mettre en œuvre la méthode suivante, compte tenu du contexte de crise que nous connaissons :

➔ Ajuster les subventions à la réalité de l'activité dans le contexte que nous connaissons depuis maintenant plus d'un an. Il était nécessaire de définir le niveau réellement nécessaire de subventions, ne serait-ce que pour des raisons de protection des deniers publics. Nous avons prévu de mettre en œuvre une clause de revoyure à l'automne qui permettra aux associations qui pourront le justifier, éventuellement, de bénéficier d'un abondement budgétaire. Ce qu'il faut retenir de cela, c'est notre soutien aux associations et le maintien de l'enveloppe budgétaire de l'année dernière. Cela se traduit de la manière qui suit :

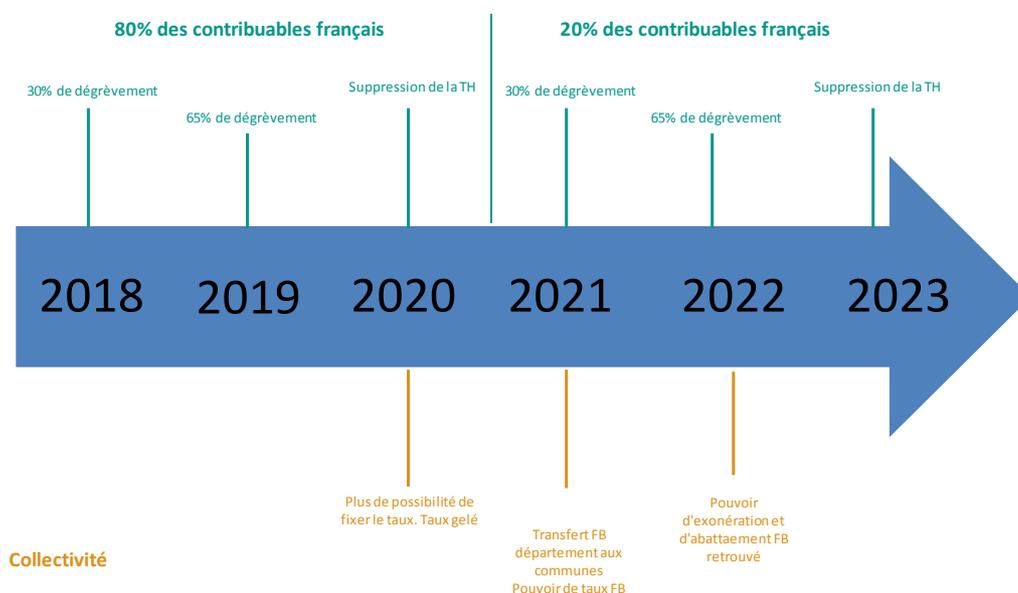
- pour les associations conventionnées, c'est-à-dire celles auxquelles la commune verse une subvention de plus de 23 000 euros :
 - pour les associations sportives, versement en une seule fois de 50 % de la subvention versée en 2020,
 - pour la petite enfance, versement en une seule fois de 80 % de la subvention versée en 2020,
 - prévision d'une clause de revoyure à l'automne.
- pour les associations non conventionnées, le choix que nous avons fait et que nous proposons à votre vote est : pas de baisse pour les subventions inférieures à 300 euros,
- pour les autres associations, un ajustement éventuel, qui prend en compte la situation sanitaire à la date à laquelle nous définissons ce montant, à la date du vote du BP, et qui tient compte de la situation financière et comptable de l'Association et de ses perspectives, même si elles sont difficiles à entrevoir à l'horizon de l'automne prochain.

Sera également appliquée, pour ces associations, la clause de revoyure.

Voici la méthode que nous proposons et qui se traduit dans une délibération que nous soumettrons à votre vote. Voilà pour les subventions aux associations : un principe et une méthode.

Pour ce qui concerne la fiscalité, cette année est particulièrement importante parce qu'en dehors de l'impact de la crise que nous connaissons, la crise sanitaire, et de la crise économique qui en découlent, le panier des recettes des Communes est bouleversé à partir de cette année 2021, avec la réforme de la fiscalité locale qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un petit rappel sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il s'agit d'un rappel puisque nous en avons déjà parlé. Le schéma présenté montre une présentation relativement simple qui met en évidence le point de vue du contribuable ainsi que les conséquences de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités.

Rappel suppression TH

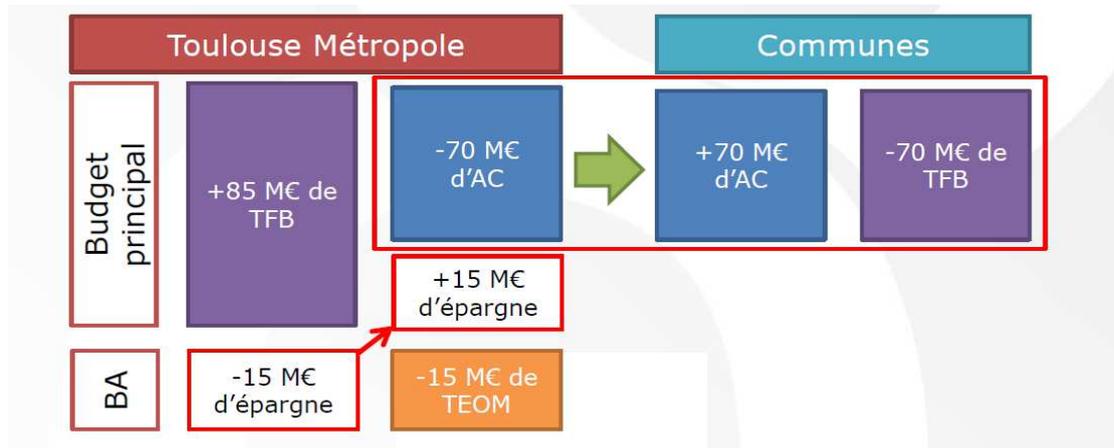


Du point de vue du contribuable, en 2021, 80% des contribuables Français sont aujourd'hui dégrévés. Pour le moment, cela prend la forme d'un dégrèvement de taxe d'habitation pour leur habitation principale. Reste 20 % des contribuables Français qui seront dégrévés progressivement de l'année 2021 à l'année 2023 selon la méthode qui a été utilisée pour les premiers 80%, c'est-à-dire 30 % de dégrèvement en 2021, 76% en 2022 et la suppression totale de taxe en 2023.

Du point de vue de la collectivité, dès 2020, la loi a prévu que les Communes n'avaient plus la possibilité de fixer leur taux de taxe d'habitation. Le taux est gelé depuis 2020 en prévision de 2021, notamment, parce qu'à partir de cette année, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation. Pour compenser cette perte, leur sera transféré le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les Communes, cette année, retrouvent le pouvoir de voter leur taux de foncier bâti et de l'augmenter éventuellement. En 2022, elles retrouveront leur pouvoir d'exonération et d'abattement pour

la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il s'agit de la première réforme, ce n'est pas la moindre. Nous en tirerons bientôt les conséquences très concrètement.

Par ailleurs, notre commune comme les 37 autres communes de Toulouse Métropole, sera concernée par l'harmonisation de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). En 2021, Toulouse Métropole va mettre en place un taux unique de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la place des 8 taux qui existaient jusqu'à présent pour atteindre un taux unique de cette taxe de 8,10 % soit 15 millions d'euros de recettes en moins pour le budget annexe des déchets ménagers du fait de cette harmonisation.



Cette baisse du taux moyen de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est compensée par une hausse du taux métropolitain du foncier bâti qui passera de 5,96 % à 13,20 %, ce qui génère 85 millions de recettes en plus pour le budget principal de Toulouse Métropole. Nous assistons bien, dans ce processus, dans cette méthode qui a été discutée, à un transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole. Le taux de 13,20 % pour le foncier bâti génèrera un produit fiscal supplémentaire net pour Toulouse Métropole non pas de 85 millions d'euros, mais de 85 millions d'euros moins les 15 millions d'euros qui sont déduits et qui compensent la baisse du taux de TEOM. C'est donc 70 millions d'euros de plus. La compensation de la perte de produits des Communes, qui est nécessaire pour neutraliser l'impact de cette bascule sur les contribuables, sera réalisée par une révision de l'attribution de compensation qui sera soumise très prochainement au prochain conseil de métropole. Il doit être également soumis aux conseils municipaux des Communes membres de Toulouse Métropole et c'est pour cela qu'il convient d'en parler car il revient d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges (CLECT) qui a géré ce dossier et qui définit le nouveau montant de l'attribution de compensation découlant de cette harmonisation.

Les deux points importants sont la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation et l'harmonisation de la TEOM.

Dans ce contexte, nous faisons les propositions suivantes. Tout d'abord, le taux de taxe foncière de la commune, du seul fait du transfert de la part départementale, passe du taux voté en 2020 au taux voté en 2020 plus 21,90 %, c'est-à-dire le taux départemental de l'année 2020. Si on focalise sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous avons un taux communal 2020 de 23,48%. Nous avons, en 2020, un taux départemental de 21,90% et du seul fait du transfert de la part départementale, le nouveau taux consolidé 2021 (nouveau taux de référence) est égal à l'addition des deux taux, soit 45,38%.

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est à rappeler qu'il n'y a pas de taux départemental de taxe foncière sur les propriétés non bâties, mais il faut rappeler que les 2 taux (FTB et TFNB) sont liés. C'est la loi. Nous avons donc un taux consolidé de 2021 qui est égal au taux communal de l'année 2020, soit 111,79 %.

Afin de prendre en compte la faible revalorisation forfaitaire des bases, comme évoqué à 0,2 %, taux que l'on n'a jamais connu, ou en tout cas pas depuis de nombreuses années, des compensations incertaines dans la durée et leur mode de calcul par l'Etat des dotations, la baisse des dotations également, la perte de dynamique des bases, la perte de recettes due à la crise sanitaire, pour toutes ces raisons, nous proposons une évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties de 5%.

Cela nous conduit donc à deux nouveaux taux communaux pour l'année 2021 : pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 45,38 % nouveau taux de référence + 5%, soit 47,65 % et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux communal de l'année 2020 + 5 %, soit 117,38 %.

Nous avons étudié l'impact pour le contribuable dans le cadre de ces réformes et des choix à réaliser.

| <i>Euros constants</i> | 2020 | 2021 | 2021 +5% |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| VLM | 4000 | 4000 | 4000 |
| Foncier Bâti | | | |
| Valeur locative nette | 2 000 | 2 000 | 2 000 |
| Taux de FB communal | 23.48% | 45.38% | 47.65% |
| Taux de FB EPCI | 5.96% | 13.20% | 13.20% |
| Taux de FB département | 21.90% | 0.00% | 0.00% |
| Cotisation FB Commune | 470 | 908 | 953 |
| Cotisation FB EPCI | 119 | 264 | 264 |
| Cotisation FB Départ | 438 | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 027 | 1 172 | 1 217 |
| TEOM | | | |
| Valeur locative nette | 2 000 | 2 000 | 2 000 |
| Taux de TEOM | 15.20% | 8.10% | 8.10% |
| Cotisation de TEOM | 304 | 162 | 162 |
| Somme des cotisations | 1 331 | 1 334 | 1 379 |
| Variation en € | | 3 | 45 |
| Variation en % | | 0.2% | 3.4% |

L'étude réalisée concerne notre commune avec pour exemple un bien d'une valeur locative moyenne de 4 000 euros. Nous avons décrit les conséquences financières des évolutions que l'on vient de décrire suite aux réformes en cours et au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). En fonction de cela, nous constatons que nous avons, en 2020, tout confondu, une cotisation pour un bien de cette valeur locative, qui est une valeur locative moyenne, en y appliquant les taux décrits, le taux de foncier bâti communal de 23,48 %, un taux de foncier bâti métropolitain de 5,96 %, un taux de foncier bâti départemental de 21,90%. En 2021, compte tenu de la réforme fiscale en cours et de l'harmonisation de la TEOM, nous avons un nouveau taux de référence de l'année 2020 de 45,38 %, un nouveau taux de foncier bâti de Toulouse Métropole de 13,20 % et, au bout du compte, si nous faisons des calculs avec cette valeur locative, nous avons une cotisation qui évolue, en 2021, entre 1 027 euros en 2020 et 1 172 euros en 2021. Si nous appliquons l'augmentation du taux de 5 %, nous obtenons une cotisation de foncier bâti de 1 217 euros.

Au titre de la TEOM, nous avons en 2020 un taux de TEOM, sur notre commune, de 15,20 %. Cela donnait pour la même valeur locative nette, une cotisation de 304 euros. En 2021, avec l'harmonisation, nous passons à 8,10 %. Nous avons une cotisation qui baisse à 162 euros et si nous faisons la somme des cotisations, nous obtenons le résultat suivant qui est : somme des cotisations en 2020 : 1 331 euros, en 2021 au taux de référence et au nouveau

taux de TEOM : 1 334 euros. Avec l'augmentation de 5 % : 1 379 euros. Donc une variation en euros de 3 euros avec le taux de référence et de 45 euros avec le taux de référence + 5%. Donc une variation en pourcentage avec l'augmentation du taux de 5 % : 3,4 %. L'impact pour le contribuable en pourcentage des cotisations fiscales sera de 3,4 %.

LES TARIFS

Monsieur PARRE indique que pour les tarifs 2021, nous avons poursuivi, au travers du travail que nous avons réalisé, trois objectifs :

- 1 - préserver le pouvoir d'achat des revenus les plus modestes,
- 2 - limiter les effets de seuil en augmentant la progressivité des tarifs,
- 3 - équilibrer les tranches en termes d'effectifs.

| Avant | | Après | |
|-------|-------------------|-------|------------------|
| QF | | QF | |
| 1 | 0 399 | 1 | 0 399 |
| 2 | 400 799 | 2 | 400 599 |
| | | 3 | 600 799 |
| 3 | 800 1199 | 4 | 800 999 |
| | | 5 | 1000 1199 |
| 4 | 1200 1599 | 6 | 1200 1399 |
| | | 7 | 1400 1599 |
| 5 | 1600 | 8 | 1600 1799 |
| | | 9 | 1800 1999 |
| | | 10 | 2000 |

Aujourd'hui, nous avons cinq tranches de quotient familial et nous proposons de passer à dix tranches de manière à limiter les effets de seuil et à équilibrer les tranches tarifaires en termes d'effectifs. Si nous votons ces aménagements par quotient familial, vous pouvez constater un meilleur lissage de cette répartition en augmentant la progressivité en passant de 5 tranches à 10 tranches. Cela se traduit dans tous les tarifs concernés par la progressivité et la tarification par tranche en fonction du quotient familial.

Pour ce qui concerne l'enfance, après la mise en œuvre de cette réforme.

Pour l'École de l'enseignement artistique, pour les enfants et pour les adultes avec les anciens tarifs et les nouveaux tarifs, le passage à dix tranches entraîne une meilleure progressivité.

Il convient également, comme chaque année de voter tous les autres tarifs de la collectivité. Les parties grisées dans les tableaux dont chacun a été destinataire correspondent aux tarifs qui ont évolué. Les autres n'ont pas évolué. Y sont retrouvés la piscine, les locations de salles, puis la TLPE et les cimetières avec ce qui est nouveau et ce qui a changé.

LES BUDGETS ANNEXES

Nous avons deux budgets annexes, celui de la ZAC de Quéfets et celui de la ZAC de Ferro-Lèbres.

La ZAC de Quéfets va connaître une procédure de clôture qui sera réalisée avec le comptable public. Ce que l'on peut retenir du budget qui vous est présenté ici, c'est que nous avons une dépense de 6 000 euros qui correspond à des travaux permettant de transférer les voies et réseaux dans le domaine public à compétence métropolitaine.

| <i>en €</i> | BP 2021 |
|---|----------------|
| Charges à caractère général | 6 000 |
| Résultat antérieur reporté | 171 691 |
| Virement à la section d'investissement | 83 644 |
| Opérations d'ordre | 6 000 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 267 335 |

| <i>en €</i> | BP 2021 |
|---|----------------|
| Produits des services | 255 335 |
| Opération d'ordre | 12 000 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 267 335 |

| <i>en €</i> | BP 2021 |
|--|---------------|
| Résultat antérieur reporté | 77 644 |
| Opérations d'ordre | 12 000 |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 89 644 |

| <i>en €</i> | BP 2021 |
|--|---------------|
| Virement de la section de fonctionnement | 83 644 |
| Opérations d'ordre | 6 000 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 89 644 |

La ZAC de Ferro-Lèbres - nous en sommes au début avec une dépense de charges à caractère général de 48 000 euros qui concerne des dépenses de programmiste pour organiser un concours de maîtrise d'œuvre pour les équipements publics prévus sur la ZAC (groupe scolaire, la crèche et la maison de quartier).

| <i>en €</i> | BP 2021 |
|---|----------------|
| Charges à caractère général | 48 000 |
| Résultat antérieur reporté | 0 |
| Virement à la section d'investissement | 168 751 |
| Opérations d'ordre | 48 000 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 264 751 |

| <i>en €</i> | BP 2021 |
|---|----------------|
| Produits exceptionnels | 168 751 |
| Opération d'ordre | 96 000 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 264 751 |

| <i>en €</i> | BP 2021 |
|---|----------------|
| Résultat antérieur reporté | 120 751 |
| Opérations d'ordre | 96 000 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 216 751 |

| <i>en €</i> | BP 2021 |
|---|----------------|
| Virement de la section de fonctionnement | 168 751 |
| Opérations d'ordre | 48 000 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 216 751 |

Monsieur le MAIRE remercie Monsieur PARRE pour cet effort de synthèse et de pédagogie pour mettre en avant les éléments importants de ces propositions de budget qu'il soumet à débat. Il donne la parole à Madame MEIFFREN pour un éclairage sur la transition écologique.

Madame MEIFFREN : Je propose de mettre l'accent sur le volet de la transition écologique de notre budget. Ce faisant, je suis la porte-parole de nous tous et de nous toutes. Toutes les délégations, tous les élus, tous les services sont fortement mobilisés sur ces sujets. Je pense que nous pouvons nous féliciter d'avoir réussi à nous investir collectivement sur ces sujets, à travailler en transversalité, en complémentarité et en synergie, parce que nous partageons tous la même conviction. La transition écologique, c'est une nécessité. C'est aussi une nécessité qu'il faut mener avec le souci de la prise en compte des plus fragiles d'entre nous.

C'est le programme que nous défendons, que nous déroulons, que nous avons présenté aux Tournefeullais dans le cadre de la précédente campagne et qui, pour nous, a du sens. Il a du sens pour nous, élus et nous avons la conviction qu'il a du sens aussi pour les Tournefeullaises et les Tournefeullais. Ce budget de l'ordre d'un million d'euros en investissement consolide nos acquis en matière de travaux, de sobriété et d'efficacité énergétique sur notre patrimoine qui, au-delà de sa double dimension, énergétique et

climatique, se traduit par des non-dépenses qui n'apparaissent pas dans ce budget. Ce volet révèle notre préoccupation en matière de bonne gestion des deniers publics. Qu'il s'agisse de rénovations ou de nouvelles constructions, notre démarche est rigoureuse et exigeante. Après le zéro phyto, après les efforts très importants engagés par notre restauration en matière d'alimentation biologique à budget constant, il consolide aussi notre stratégie en matière de protection et de valorisation de la biodiversité. Je ne reviens pas sur la délibération relative au lancement de notre Atlas de la biodiversité communale, que j'ai présenté tout à l'heure. Ce budget montre que nous ouvrons de nouveaux champs majeurs en éclaircisseurs dans le champ de l'adaptation au changement climatique, avec un projet et une démarche innovante. Je pense que c'est vraiment le premier de cette dimension sur la métropole puisqu'il s'agit de résorber des îlots de chaleur à l'échelle d'un îlot de plus de 8 hectares. Ce projet, qui démarre sur le secteur de Labitrie, consacre l'intégration dans notre projet urbain de la mobilisation des solutions fondées sur la nature. Soyons clairs, nous n'allons pas nous contenter de planter quelques arbres ici ou là pour faire du chiffre, comme certaines collectivités ont tendance à le faire dans une compétition assez amusante. Notre approche systémique s'inscrit dans un temps long et sur l'ensemble du territoire communal. Sur certains dossiers, nous avons pris les devants. Je fais référence à l'étude que nous annoncerons très prochainement pour nous mettre en capacité à développer de manière toujours plus intense les mobilités actives. Le vélo, bien sûr, la marche à pied, mais aussi le covoiturage, l'auto-partage à l'échelle de la commune. Nous avons fait le choix de ne pas attendre que soit définie la stratégie et les appuis de la métropole et de Tisséo en la matière. Il nous paraissait urgent et important d'avoir une cartographie des besoins et des possibles qui nous seront fort utiles pour positionner les aménagements nécessaires. Une ville en transition, c'est aussi une ville qui mobilise ses forces vives et qui fait confiance à la démocratie locale. Nous maintenons nos appels à projets participatifs et citoyens, tandis que l'Agora aura toute latitude, si elle le souhaite, pour être force de propositions sur ces sujets.

Dernier sujet, la santé de nos concitoyens dont on sait qu'elle est fortement impactée par des facteurs environnementaux. La qualité de l'air, la qualité de l'eau, la qualité de notre alimentation. Mais nous savons aussi que la santé de nos concitoyens est menacée par l'omniprésence de molécules chimiques de synthèse dans notre environnement. Nous avons ainsi voté collectivement à l'unanimité, il y a deux semaines, la charte Vie des territoires sans perturbateurs endocriniens. Félicitons-en nous. Permettez-moi tout de même, alors que nous sommes, actualité oblige, dans la semaine nationale sur les alternatives aux pesticides, d'interroger Monsieur SOULIE, ou son équipe, sur un dossier qui me chiffonne. Ne trouvez-vous pas surprenant de voter la Charte sur les perturbateurs endocriniens, ici, et en même temps de soutenir un gouvernement qui accorde des dérogations sur les néonicotinoïdes, ce puissant neurotoxique rémanent tueur d'abeilles qui contamine les sols et le contenu de nos assiettes, alors que ce dernier, avec de nombreux pesticides, est un perturbateur endocrinien reconnu et alors que la France a eu le courage, en 2016, de les interdire, alors que l'Europe elle-même est très inquiète de cette décision et que l'Allemagne s'est refusée à l'adopter sur son territoire. Ma deuxième question, toujours sur la question des pesticides, porte sur les chartes d'engagement. Est-ce que vous vous félicitez à nos côtés de la récente décision (elle date de trois jours) du Conseil Constitutionnel qui vient de déclarer le protocole d'épandage des pesticides près des habitations contraires à la Constitution. L'Etat va devoir revoir sa copie. J'aimerais avoir quelques avis sur ces sujets.

Actualité législative oblige, ma troisième question porte sur la loi climat et résilience. Quelle analyse faites-vous des critiques exprimées à l'encontre de ce projet de loi, non seulement par 110 associations, dont ADT Quart-Monde, dont la Fondation Abbé Pierre, je vous signale que cela a son importance, pour les partis politiques, bien sûr, mais aussi et surtout pour le Haut Conseil pour le Climat. Cette loi, telle qu'elle se présente, a été vidée de la force des propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Elle se contente d'inciter et d'encourager là où l'intervention forte et puissante des pouvoirs publics s'impose. Pourquoi le dossier de la taxe carbone aux frontières, le seul dispositif efficace pour travailler en

importation en empreinte énergie à carbone, n'a pas été réouvert alors qu'il s'agit d'un levier majeur utile et être ajusté pour être socialement juste. Le gouvernement n'a pas eu ce courage-là, mais ce ne sont pas les seuls renoncements. La plupart des mesures proposées sont renvoyées après 2022. Pourquoi 2022 ? On peut se poser la question. Posons-nous la collectivement. L'interdiction des véhicules les plus lourds et les plus polluants. Tout cela, c'est pour 2030. L'obligation de 20% de vrac dans les surfaces de supermarchés, c'est encore 2030. Pour l'interdiction de la location des passoires thermiques, reportons-nous en 2028. La généralisation des consignes de verre, l'approvisionnement durable du bio en cantines, tout cela, c'est proposé pour 2025. Je passe aussi sur les petites « entourloupes » qui vont permettre à des bâtiments comme Amazon de pouvoir s'intégrer sans problème à la périphérie de nos villes. Là, il y a une petite « entourloupe » qui pose question. J'évoque très rapidement aussi la réglementation de la publicité et les propositions de la TVA sur les transports. Le catalogue est assez important. Je pense aussi que cette loi a un peu évincé des sujets majeurs sur l'économie, sur la reconversion écologique de notre économie. Je pense que l'État stratège n'est pas au rendez-vous. Je pense que nous devons vraiment nous interroger et en finir aussi avec ces filières longues qui nous dédouanent de nos responsabilités, qui détruisent les écosystèmes, qui nous rendent économiquement dépendants et vulnérables et qui, dans bien des cas, bafouent les droits sociaux et humains à l'autre bout du monde. Donc, j'aimerais que les questions sur la transition écologique soient abordées au sein de ce conseil avec un petit peu plus d'humilité. Je vous remercie pour votre écoute

Monsieur MERIODEAU : Nous allons faire une déclaration à deux voix. Nous débattons aujourd'hui d'un budget primitif qui décline les orientations politiques de la majorité municipale à travers des priorités budgétaires, mais aussi des arbitrages puisque tout budget municipal est contraint, notamment lorsque les dotations baissent, vous nous l'avez dit, et que l'engagement a été pris de ne pas augmenter les impôts. Dans la continuité des précédents budgets, ce dernier met en avant notamment le sport et la culture, et nous sommes bien évidemment favorables à une politique volontariste sur ces sujets. Les investissements permettant des économies d'énergie sont également nécessaires. Nous ne vous suivons cependant pas au niveau des arbitrages en faveur de toujours plus d'équipements sportifs onéreux dans un esprit de compétition olympique quand, par ailleurs, ce budget reste bien plus modeste en termes d'animation de quartier, de citoyenneté, d'environnement ou d'action sociale. Nous voulons voir davantage de participation des citoyens et nous voulons atténuer aussi la quasi omnipotence de la ville-centre, Toulouse, sur des décisions engageant toute la métropole au détriment des villes périphériques. À ce sujet, en lien avec l'ordre du jour de ce conseil municipal à travers le pacte de gouvernance métropolitain, je laisse brièvement la parole à Madame STOLL sur un sujet qui implique budgétairement Tournefeuille, à savoir la gestion de l'eau.

Madame STOLL : Vous n'êtes pas sans savoir que chaque 22 mars, la Journée Mondiale de l'Eau est commémorée par une disposition de l'ONU. Pour cette version 2021, sa devise est « Valoriser l'eau ». Alors que Toulouse Métropole a fait le choix de la délégation de service public, confiant la gestion de l'eau à Veolia et Suez, plusieurs grandes métropoles font le choix inverse de revenir à la régie publique. La Cour Régionale des Comptes, dans son dernier rapport, mentionne clairement l'absence de comparaison sincère entre les deux modes de gestion. Elle conforte le bien-fondé de la plainte déposée par plusieurs élus contre les contrats passés avec Veolia et Suez. La plus grande part de l'eau du robinet que nous consommons provient de la Garonne. Avec le changement climatique, la ressource eau va diminuer, surtout l'été. Il s'agit de gérer cette ressource dans l'intérêt des usagers et éviter les conflits d'usage, notamment l'accaparement par certains. Seul un vrai service public, avec les moyens nécessaires, peut assurer de sa qualité et mettre tout en œuvre pour éviter les risques liés à tous les polluants tels que les pesticides, les perturbateurs endocriniens, les antibiotiques, les microplastiques, etc. L'eau est un bien commun. L'ONU, en 2010, l'a reconnu comme un droit humain, car l'accès à une eau de bonne qualité et à un

assainissement des eaux usées sont essentiels pour assurer une bonne santé. Une tarification sociale de l'eau fait partie de l'ensemble des mesures à prendre pour une eau de qualité pour tous. Pour tous ces aspects, nous proposons au conseil municipal de se positionner pour un retour de la gestion de l'eau en régie publique.

Monsieur MERIODEAU : En conclusion de notre intervention, bien que favorables à certaines actions de la majorité, nous voterons contre ce budget 2021 dans lequel nous ne retrouvons pas la logique du programme de la Liste Citoyenne Tournefeuille, à savoir de gérer équitablement l'urgence démocratique, l'urgence sociale et l'urgence environnementale. Sur les deux ZAC, nous demanderons à voter séparément par rapport à tout le reste.

Monsieur le MAIRE : C'est une délibération à part, effectivement, mais vous pourrez voter contre toutes les délibérations si vous le souhaitez.

Monsieur SOULIE : On vient d'aborder beaucoup de questions en même temps et ma réponse risque d'être un peu longue puisque j'ai été pointé du doigt d'une manière assez marquée par Madame MEIFFREN. Je voudrais juste commencer par rappeler un point. Monsieur PARRE, vous parlez beaucoup quand vous nous présentez les budgets, de la fameuse dotation globale de fonctionnement et des baisses associées. Vous n'ignorez pas, et Monsieur le MAIRE non plus, puisque vous l'avez rappelé lors de la plénière ou du dernier conseil municipal, qu'il n'y a plus de baisse de l'enveloppe globale de la DGF qui avait été sanctuarisée. Par le passé, il y a eu des baisses conséquentes, principalement d'ailleurs sous des gouvernements socialistes. Ce n'est pas une critique et il fallait très certainement effectuer cette purge. Mais aujourd'hui, l'enveloppe globale de dotations ne baisse plus. Donc, je trouve un peu dommage qu'on passe autant de temps, à chaque fois, à parler et à se plaindre de la baisse de la DGF. On parle de 80 000 euros sur le document, ce qui représente 0,15 % de notre budget, rappelons-le. Les raisons de cette baisse, il faut simplement reconnaître que le potentiel fiscal de notre commune évolue, augmente et que, en d'autres mots, c'est parce que Tournefeuille est une ville riche qu'elle contribue et qu'elle vient en aide aux communes les plus pauvres. Passons un peu moins de temps sur ces sujets- là. Parlons plutôt des véritables sujets qui nous intéressent, en particulier en termes d'investissements.

Monsieur le MAIRE souhaite répondre directement sur la question de la DGF. Excusez-nous de rappeler que l'enveloppe globale, peut-être, ne baisse pas mais pour la ville de Tournefeuille, la DGF baisse, reconnaissez le. Donc, vous pouvez le comparer à l'ensemble des dotations ramenées à la DGF, c'est une baisse conséquente et régulière. Je pense avoir, dans le débat des orientations budgétaires, l'honnêteté de dire que c'était depuis 2014, que les dotations baissaient, mais qu'il m'a semblé qu'en 2017, des engagements avaient été pris pour une réforme fiscale conséquente, incluant la question de la DGF. Cette réforme fiscale, là aussi, a été annoncée par les gouvernements successifs, mais pas plus par celui d'aujourd'hui. Aujourd'hui, nous votons le budget. Nous ne connaissons pas dans les détails l'attribution de la DGF et nous n'avons pas vu de réforme fiscale capable de régler cette question de la DGF qui est très faible. Oui à la péréquation, bien sûr. Oui à la solidarité. Néanmoins, la DGF baisse pour la ville de Tournefeuille, y compris depuis 2017.

Monsieur SOULIE remercie Monsieur le MAIRE pour cette précision et indique qu'effectivement, elle baisse, bien entendu, rappelons-le de 80 000 euros alors que l'on parle d'un budget global de pas loin de 54 millions d'euros. Donc, on est à 0,15 %. Ma remarque disait juste que l'on passe beaucoup de temps à rappeler ce fait là, alors que c'est limite indécent quand on parle, à côté, d'un investissement de 6,9 millions d'euros.

Monsieur le MAIRE : Votre calcul n'est pas honnête. Comparez la baisse de 85 000 euros

sur le montant de la DGF et on commencera à avoir un ratio pertinent, me semble-t-il. Vous ne pouvez pas le comparer à l'ensemble du budget de la ville. Ça n'a aucun sens.

Monsieur SOULIE : Je peux poursuivre ? Merci. C'est la deuxième fois que vous m'interrompez. Je respecte la parole de Madame MEIFFREN. On l'a laissée parler pendant plusieurs minutes. On ne l'a pas interrompue. C'est la moindre des choses. Je voulais donc rappeler ce point en introduction qui me paraît important.

Le véritable sujet qui va nous intéresser ce soir, car l'intervention et le tacle, en quelque sorte, que je viens de subir, est un petit peu, en quelque sorte, un rideau de fumée. Le véritable sujet dont il faut qu'on parle, c'est la taxe foncière en 2021. Vous avez abordé, Monsieur PARRE, l'harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble des communes de Toulouse Métropole. C'est une très bonne chose. C'est une réforme très positive que nous soutenons. Cette réforme laissait espérer une stagnation de la fiscalité à Tournefeuille puisque effectivement, la Commission locale d'évaluation des transferts de charges a mis en avant et proposé de neutraliser les taux d'imposition. Vous faites un autre choix, celui d'augmenter la taxe foncière. Monsieur PARRE nous évoque des incertitudes, des compensations incertaines, les conséquences de la crise, mais les Tournefeuillais aussi vivent dans l'incertitude. Les Tournefeuillais aussi subissent les conséquences de la crise. Aujourd'hui, en pleine crise économique, vous faites le choix d'augmenter les impôts. Nous pensons que ce n'est pas le moment d'augmenter les impôts et surtout, que rien ne justifie cette subite hausse des taux. Les arguments que vous avez développés, Monsieur PARRE, je suis désolé, ne sont pas recevables. C'est la plus forte hausse de taxe foncière depuis plus de dix ans, alors que l'on a un budget primitif 2021 qui est en baisse de plus de 1 % comparé à 2020. Donc, après trois années de répit, je crois que la précédente hausse remonte à 2017, on a vu une hausse de 1,7 %. Aujourd'hui, on a une hausse de taux de 5%, mais qui s'applique non pas seulement sur le taux communal, comme vous l'avez rappelé, mais sur un taux qui englobe dorénavant le taux départemental. Donc, la taxe foncière des Tournefeuillais augmentera de 3,6 % en 2021. Cette hausse de taux est très modérément compensée par la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Au final, c'est encore une fois le matraquage des propriétaires Tournefeuillais sur ces questions de l'imposition.

Pour finir, je répondrai à Madame MEIFFREN sur les différents sujets qui ont été abordés puisque vous nous questionnez sur beaucoup de sujets relevant de questions nationales. Je me suis engagé en politique pour travailler à l'échelle locale, ce qui m'intéresse ce sont les sujets qui touchent notre commune de Tournefeuille. Je vous invite à écrire à votre député, à nos ministres. Je ne répondrai pas sur tous les sujets que vous avez évoqués parce que ce n'est pas mon rôle ici. Je suis un élu local, je ne suis pas représentant du Gouvernement et ce qui m'importe, ce sont les sujets locaux. Monsieur le MAIRE aurait dit que vous étiez hors sujet. Quand j'aborde des questions de ce type, il m'est renvoyé cette réponse. Je pense donc que c'est hors sujet. Ce soir, nous sommes là pour discuter du budget, de cette augmentation de taxe foncière et je pense que c'est sur ces questions-là qu'il faut que l'on se concentre ce soir.

Monsieur le MAIRE : Souffrez que chacun s'exprime comme il l'entend. Vous êtes libre d'y répondre ou de ne pas y répondre.

Monsieur SOULIE confirme qu'il ne répondra pas.

Monsieur le MAIRE : Nous avons bien compris. Vous avez tort de ne pas répondre. Par ailleurs, pour poursuivre le débat, pour revenir sur les propos de Monsieur MERIODEAU et sur un certain nombre de sujets, effectivement, dans le budget, on n'y retrouve pas les marqueurs que porte la Liste Citoyenne. Dont acte. Mais en même temps, sur la question du sport, cela mérite discussion.

Monsieur BOURGASSER répond à Monsieur MERIODEAU : Nous sommes en conseil municipal, nous sommes regardés et entendus par les Tournefeullais. Je trouve un peu simpliste le résumé que vous faites de la situation d'une ville qui ne pense qu'à des équipements sportifs et qui est en manque de démocratie. Vous vous imaginez bien que, au regard de mes délégations, je ne peux pas laisser vous dire cela et l'opportunité me permet de le dire. Si aujourd'hui, nous construisons un nouvel équipement sportif comme celui de Labitrie, c'est d'abord pour répondre aux besoins des associations et à la volonté des Tournefeullais d'avoir des équipements de bonne qualité pour exercer leur pratique. Et si vous avez bien entendu la démonstration qui a été faite de ce projet, non seulement on offre un équipement de qualité sobre énergétiquement, mais en plus, on ouvre plus largement la possibilité, notamment, en créant une salle de boxe et à d'autres activités. Si on va encore plus loin, vous vous rendrez compte qu'en construisant ce deuxième espace multisports, qui permet au basket de s'installer à Labitrie, on libère de la place au gymnase Léonard de Vinci qui, là encore, laisse de la place pour répondre aux besoins d'autres associations sportives de pratiquer leur sport. Je voulais quand même préciser cela parce qu'on ne subit rien mais nous répondons à la volonté sportive et associative de la Ville en montant ce type de projet. Enfin, pour ce qui concerne la deuxième question, je tiens à le dire aussi parce que nous sommes écoutés, je ne peux pas vous entendre dire que ce budget manque de démocratie, je ne peux pas l'entendre parce que vous omettez délibérément de faire état que dans moins de trois semaines, le 15 avril, naîtra la première Agora (conseil local de la vie citoyenne), Agora, assemblée citoyenne, partenaire de la municipalité, dans laquelle nous avons concentré tous nos efforts et pour laquelle nous avons échangé. Cependant, vous auriez souhaité préalablement que cette Agora soit dotée de prérogatives, soit dotée de budgets. Nous n'étions pas d'accord. C'est d'une autre manière que nous avons tranché. C'est la démocratie qu'il l'a imposé. C'est-à-dire que la majorité municipale a souhaité créer une Agora qui soit pleinement responsable de son organisation, pleinement responsable de ses décisions et pleinement en capacité de décider des moyens dont elle dispose. Je voulais vraiment le préciser et d'autant plus le préciser pour vous dire et le dire à l'ensemble de l'assemblée que depuis lundi et depuis que la commission électorale dans laquelle les uns et les autres se sont réunis, nous avons enregistré près de 260 candidatures citoyennes pour être tirées au sort le 8 avril prochain. Rien que ce chiffre-là est un succès.

Monsieur MERIODEAU : dont acte. Effectivement, c'est une très bonne chose, l'Agora. Nous espérons que cela permettra, pour les budgets suivants, d'avoir une meilleure discussion avec tous les citoyens pour envisager d'autres équipements. Ce qui n'a pas pu se faire cette année.

Madame TOLSAN : Monsieur le maire, Monsieur le vice-président de Toulouse Métropole, Monsieur le conseiller départemental, j'ai regardé avec attention avec mes collègues élus les subventions versées dans le cadre du budget 2021 et j'ai comparé avec celles versées dans le cadre du budget 2020. Vous exposez un principe, une méthode. Cela paraît assez trouble quand on regarde les éléments financiers qui demandent des clarifications pour notre groupe. J'observe que tout à l'heure, votre adjoint indiquait que pour les associations qui avaient des subventions inférieures à un montant de 300 euros, il n'y avait pas d'impact sur la dotation cette année. Je relève que nos amis qui jouent au tarot ont perdu 50 %, alors qu'ils avaient 200 euros, ils sont à 100 euros. Pour Tournebridge, la même chose. Le soutien à l'enseignement aux enfants malades, cela est identique. Ce sont toutes des associations qui avaient moins de 300 euros et donc elles perdent 50 % de la dotation. Donc, la méthode, le principe ne sont pas clairs. En ce qui concerne, comme vous nous l'avez indiqué, les associations conventionnées à plus de 23 000 euros, certaines des associations sportives auraient moins 50%, celles de la petite enfance moins 20 %. Pour quelles raisons l'Usine a le même montant ? 32 000 euros en 2020, 32 000 euros en 2021. Pas d'impact pour l'Usine, alors que les autres vont être impactées de 20 à 50 %. Enfin, un autre point. J'observe qu'au niveau des actions économiques, en 2020, vous avez versé 40 000 euros à l'association

Made in Tournefeuille. Cette année, l'association a 4 000 euros, c'est-à-dire une baisse de subvention de 90 %. Qu'est ce qui justifie ces enveloppes ?

Monsieur le MAIRE : Madame la conseillère municipale, attachée parlementaire de Madame la députée, puisque vous m'avez fait le plaisir de décliner l'ensemble de mes fonctions, j'en fais de même.

Madame TOLSAN : C'est mon métier.

Monsieur le MAIRE : oui, mais tout le monde est au courant de votre métier et le lien qu'il peut avoir avec vos propos.

Madame TOLSAN : Ce n'est pas un cumul des mandats.

Monsieur le MAIRE : Il n'y a pas de difficultés. Lorsque j'étais maire et que je n'étais pas conseiller métropolitain, j'ai entendu Monsieur SOULIE dire à la population : « le maire de Tournefeuille n'est pas conseiller métropolitain » et il s'en inquiétait. Aujourd'hui, c'est le cas. Je vous remercie de le souligner. Vous allez avoir plusieurs éclairages sur les subventions. Muriel THOMAS vos donner un éclairage sur la culture, ainsi que d'autres éclairages. Ce qu'a dit Monsieur PARRE ce sont des principes généraux et qu'ensuite, en fonction de la demande des associations elles-mêmes, en fonction des situations particulières, votre lecture est juste, c'est-à-dire qu'au-delà des principes généraux, il y a des lignes qui posent un certain nombre de questions, mais à questions posées, réponses apportées.

Madame THOMAS : concernant les associations culturelles, je dois signaler qu'il y a certaines associations qui n'ont pas déposé leur dossier de demandes budgétaires, dont certaines que vous avez signalées. En conséquence, nous n'avons pas souhaité mettre zéro de façon à ce que, justement, par rapport à ce qui nous a été expliqué tout à l'heure sur la revoyure, on puisse étudier leurs dossiers. Voir si, entre temps, ils nous ont envoyé leurs demandes de subventions. Peut-être que la période un peu compliquée de manque d'activité et l'inactivité des associations a fait que les bureaux n'ont pas pu se réunir. Nous avons expliqué les choses dans ce sens-là et voilà la raison pour laquelle certaines associations ont eu 100 euros alors qu'elles étaient inférieures à 300 euros. Concernant l'Usine, je rappelle que c'est une association conventionnée, mais nous ne sommes pas les seuls partenaires financeurs. Il n'y a pas que nous qui fixons la subvention. C'est une subvention signée entre la DRAC, le département, la région et la métropole. Donc, nous ne pouvons pas impacter quelques modifications concernant cette subvention qui répond à un engagement de plusieurs partenaires.

Monsieur BOURGASSER : Madame TOLSAN, vous êtes pour une diminution de la subvention à l'Usine ? Est-ce que c'est cela votre question ? Parce que même si ce n'est pas du sport, votre question n'est pas très claire dans ce domaine.

Pour le sport, le principe est que les 300 € ont été respectés. Il y a eu une demande. Nous travaillons en transparence avec les sportifs de l'état précis de leurs comptes, de la situation, de l'impact de la crise sur leur activité. Nous avons regardé avec les services tous les chiffres, afin que tout soit bien clair. Deux associations étaient concernées par une éventuelle difficulté. Nous avons fait en sorte qu'elles ne soient pas en difficulté. Au regard de la baisse d'activité globale liée au COVID, nous proposons, après concertation, une baisse de 20% des petites associations et encore une fois, je le réprécise, pour les grosses associations, celles qui sont conventionnées et notamment celles qui portent les équipes d'élite, en accord avec les associations, nous proposons 50% avec une clause de revoyure. Cela veut dire que nous sommes en mars, que nous ne savons pas si un bout de saison va reprendre. Nous savons déjà que ce n'est pas le cas pour la Ligue de rugby, par exemple, si ça va reprendre en septembre. Ainsi, au regard des pertes de l'exercice 2020, globalement, budgétairement, plus d'1,5 million d'euros de pertes sur le budget, nous avons indiqué aux

associations qu'il y avait nécessité de faire preuve de solidarité. Nous faisons tous un effort. Nous prenons une décision que nous soumettons d'ailleurs au vote ce soir : 50% pour le moment et clause de revoyure en septembre.

Madame RIEU : je souhaitais porter à votre connaissance, ainsi qu'à la connaissance des Tournefeullaises et Tournefeullais, qu'en matière de solidarité, les équipes du CCAS et des maisons de quartier sont fortement mobilisées du fait notamment de la crise sanitaire que nous traversons. Au cours de cette année, nous avons constaté une augmentation importante du nombre de personnes qui passent la porte du CCAS en matière d'accompagnement, en matière d'aide financière. En effet, on peut comptabiliser une vingtaine de personnes en moyenne qui sont accueillies par jour au CCAS, 60 appels téléphoniques pris quotidiennement. A côté de cela, des demandes d'accompagnement social faites auprès des travailleurs sociaux ont augmenté sensiblement. Ces demandes peuvent porter sur de l'aide dans la gestion du budget, dans les démarches administratives et dans l'accompagnement au logement. Au cours du premier confinement, les demandes de portage à domicile ont également augmenté. Nous avons ainsi créé une seconde tournée de portage de repas. Nous avons ainsi livré

28 457 repas au lieu de 21 000 en 2019. Nous avons choisi cette année, en 2021, de pérenniser cette seconde tournée. Ce portage est important parce que ce n'est pas une simple livraison de repas, mais c'est aussi une relation qui se crée entre le bénéficiaire, parfois isolé, et notamment dans cette période compliquée, et l'équipe de livreurs. Pour continuer sur le lien social, les équipes de maisons de quartier et des résidences d'autonomie sont mobilisées depuis déjà longtemps, continuent à faire vivre ce lien social en cette période difficile et innovent en utilisant des outils numériques. Ainsi, en proposant des cours de cuisine en visioconférence, des expositions, des ateliers pour continuer à faire perdurer ce lien qui est très important. De leur côté, les associations, elles aussi, qui oeuvrent dans le domaine de la solidarité, accompagnent les plus fragiles d'entre nous dans le maintien et essayent de faire tout pour maintenir le lien social. Ce besoin de solidarité renforcée va perdurer dans les mois et années à venir. C'est pourquoi nous travaillons avec les équipes du CCAS afin de conforter le service que nous apportons aux Tournefeullaises et Tournefeullais en recrutant et en renforçant notre service, notamment en recrutant un nouveau travailleur social qui travaillera au sein du CCAS et au sein de la maison de quartier.

Madame STOLL : Nous nous satisfaisons de cet engagement qui n'est pas nouveau et le fait est qu'il y a une sur- demande en cette période très difficile, met justement l'accent sur la nécessité de renforcer ces services et vous nous informez qu'il y a un nouveau travailleur social qui va intégrer cette équipe. On s'en félicite. Peut-être s'agirait-il de créer d'autres postes. J'ai une question très précise concernant les tarifications des repas portés à domicile. Ils coûtent pour le particulier 7,50 €. Nous avons déjà fait état de cette donnée. Ce tarif nous paraît très important pour des personnes qui sont justement en difficulté financière et nous récidivons en vous demandant à nouveau de travailler cette question-là. Voir s'il y a possibilité de réviser ces tarifs comme on a pu le faire pour les activités artistiques. N'y aurait-il pas lieu de mettre en place un échelonnement ?

Madame RIEU : le tarif des repas pour une personne seule est de 7, 50 €, pour un couple de 12, 50 €, en sachant que le service de repas à domicile que nous proposons est un service qui est conditionné à un certificat médical, c'est-à-dire qu'il faut justifier que son état de santé nécessite un portage de repas à domicile. Aujourd'hui, nous sommes très réactifs dans la mise en place dès que la personne demande un portage de repas à domicile. Nous réagissons dans les 5 jours pour une livraison. Nous avons entendu votre demande il y a quelques mois et nous sommes effectivement en train d'étudier cette possibilité d'individualiser les tarifs en fonction des revenus. La problématique, au premier abord, est que l'on risque d'être moins réactifs puisqu'il va falloir récupérer les avis d'imposition. Mais nous y travaillons.

Monsieur le MAIRE remercie pour de cet échange sur la solidarité, c'est important.

Monsieur le MAIRE s'adressant à Monsieur SOULIE : Je voulais revenir sur vos propos sur la fiscalité. Nous avons bien entendu le terme que vous utilisez et que vous avez médiatisé : le terme de matraquage fiscal avec une augmentation de 5%. Au final, il est de 3,7 %. Parler de matraquage fiscal, je trouve ça excessif à en perdre le sens de ce que veut dire matraquage. Qu'auriez-vous dit au mandat dernier à l'adresse des Communes qui ont augmenté de 15 % leurs impôts ou de la commune, parmi vos amis qui, à l'époque, a augmenté ses impôts durant le mandat de 30 %. Qu'auriez-vous dit ? Qu'auriez-vous utilisé comme qualificatif ? Ensuite, ne prenez pas de distance par rapport à la DGF. Nous sommes dans une instance locale et nous subissons les incidences d'un certain nombre de mesures qui sont prises à l'échelle nationale par les gouvernements successifs. Je les englobe tous. La diminution de la DGF sur 3 ans, c'est 300 000 €. Il faut transformer cela plutôt en capacité à lever l'emprunt, par exemple, c'est un encours d'emprunt. Si on consacre cette somme à rembourser l'emprunt, c'est un encours d'environ 3 à 4 millions. C'est-à-dire que c'est amputer la ville de Tournefeuille de sa capacité à réaliser des investissements dans cette période-là, de 3 à 4 millions d'euros. Et effectivement, nous aider à accompagner nos équipements de sport, certes, nous l'avons évoqué, mais Monsieur LOMBARDO pourrait égrainer des investissements au-delà de ce qui vous apparaît symbolique et critiquable sur l'ensemble des investissements que nous avons sur nos écoles, sur la restauration, etc. Il pourrait le faire. Ce n'est pas symbolique. Cette diminution de la DGF, au-delà du principe qui ne trouve pas sa traduction à Tournefeuille, c'est une concrétisation de cela. Oui, nous assumons une augmentation de la taxe foncière de 5 % dans un contexte où, depuis 2017, la DGF a baissé. Les mesures prises au niveau national concernant les ressources humaines, en particulier le plan carrières, reclassements, etc, induisant un coût supplémentaire d'environ 400 000 €. Nous supportons des hausses tarifaires dans tous les domaines. L'inflation pour la collectivité est de 20 % supplémentaires par rapport à ce qu'elle est dans la loi de Finances. L'inflation qui est donnée dans la loi de Finances ne correspond pas à l'augmentation des prix. Nous avons un écart de ce point de vue-là. Un certain nombre de choses sur la fiscalité non compensées qui l'étaient auparavant, qui ne le sont plus aujourd'hui. Les dépenses liées au COVID n'ont pas été compensées sauf modestement et symboliquement, une partie des masques. Mais encore une fois, le COVID nous a coûté un million d'euros, environ à la grande échelle. L'Association des Maires et tous les Maires le disent, les collectivités sont restées dans l'angle mort de ce qui a été appelé par le Président de la République « quoi qu'il en coûte ». Aucune considération pour ce que nous avons fait pour maintenir les services et accompagner, aider ceux qui en avaient le plus besoin. Voilà le résultat aussi de cette année 2020. Nous avons effectivement en 2017, adopté en conseil municipal et après débat, 5 % d'augmentation des impôts avec toujours les mêmes débats, c'est-à-dire nous pensons qu'il faut augmenter de façon raisonnable. 5 % est une augmentation raisonnable des taux d'impôts. Les impôts n'avaient pas augmenté à Tournefeuille depuis 15 ou 20 ans. C'est dans cette situation singulière, que cette année il nous paraît raisonnable d'augmenter de 5 %. Monsieur PARRE a évoqué l'augmentation des bases 0,2% qui est du jamais connu. On a connu des années avec une revalorisation de base de 2 %. Aujourd'hui c'est 0,2%. Cela veut dire qu'au bout du compte, quand l'État se désengage de ses responsabilités sur tout cela, les collectivités sont là pour rester au front. Nous défendons le service public local qui est le service dans nos écoles, dans nos crèches, c'est le service à la solidarité, comme l'évoquait Madame RIEU. C'est l'ensemble de ces sujets là que nous défendons. Il nous semble qu'appeler la contribution des Tournefeuillais sur ce taux de 5% avec une réalité de 3,7 % c'est raisonnable.

La réponse fiscale, dans le cadre de la réforme des déchets, vous l'avez constaté, pour Tournefeuille, c'est neutre, pour notre budget c'est 47 000 euros. Nous regarderons sur un certain nombre de communes qui ont perçu une attribution de compensation très élevée compte tenu de la différence des taux, ce qu'elles choisiront, si elles baissent leur taux à

concurrence. Mais en tout cas, à Tournefeuille, nous assumons de vous proposer une augmentation raisonnable et pas un matraquage fiscal comme vous avez pu le dire.

Madame TOLSAN : la doctrine qui sait tout déteste la réalité qui la contredit. J'ai posé une question tout à l'heure. Je reviens à ma question puisque je n'ai pas eu de réponse. Pour préciser sur le propos sur le montant de l'Usine, je suis ravie, évidemment, que les associations aient les mêmes montants et si on peut donner plus c'est mieux et notamment par rapport à nos acteurs culturels qui ont beaucoup souffert ; l'Usine, on en parle ce soir. Je pense également au Grenier et théâtres qui ont besoin du même, voire encore plus de soutien, évidemment, de la part de la collectivité. Je reviens au sujet et je vous pose une question. Je vous demande qu'est-ce qui justifie qu'en 2020, l'Association des commerçants ait eu une subvention de 40 000 euros et en 2021, 4 000 euros ? Merci de votre réponse.

Madame BIEBER : Je pense que la subvention de 40 000 euros qui a été affectée à l'association Made in Tournefeuille en 2020 était en raison de la situation et des problèmes liés aux COVID. Nous avons donné le choix à l'association Made in Tournefeuille de travailler sur la TLPE pour exonérer les commerçants de cette TLPE. C'était le choix entre ça ou reverser le montant de la TLPE à l'association Made in Tournefeuille. Ce qu'ils ont choisi en dernier recours c'est le maintien de la TLPE et d'obtenir une subvention pour relancer l'animation commerciale. Nous avons donc versé cette subvention de 40 000 euros à Made in Tournefeuille.

Aujourd'hui, cela ne se présente pas de la même façon. Il faut que l'association ait besoin de 40 000 € pour qu'une subvention lui soit versée. À ce jour, elle n'en a pas réellement besoin au regard de la subvention versée en 2020. Donc, on revient à une subvention à la normale, comme c'était pour les années précédentes.

Monsieur le MAIRE : Avec un certain nombre de projets à réaliser qui n'ont pas pu se réaliser compte tenu de la crise sanitaire. Mais comme vous revenez très régulièrement sur cette subvention à l'Association des commerçants, il va falloir là aussi nous dire quel est votre point de vue là-dessus ? En 2020, vous n'auriez pas aidé les commerçants ? Aujourd'hui, quelle est l'aide aux commerçants que vous accorderiez ? Que proposeriez-vous au conseil municipal ? Parce qu'on est toujours dans la critique. On tourne en rond sur cette subvention et il faudra bien nous dire à un moment donné la raison du pourquoi.

Madame TOLSAN : Vous ne souffrez pas de la contradiction. On est dans une assemblée démocratique et donc en aucun cas nous n'aurions pas donné de subventions. Par contre, passer de 40 000 € à 4 000 € alors que la situation n'est pas réglée, je trouve que le questionnement est légitime et je pose la question parce que la plupart des Tournefeuillais, s'ils voient ces montants vont se poser la question. Pour ce qui est du soutien aux commerçants, je suis allée déjeuner avec plusieurs personnes du groupe d'élus d'opposition et j'invite mes chers collègues que je n'ai pas vus sur la place de la Mairie aujourd'hui pour soutenir les commerçants qui sont dans le chalet. Je vous invite à en faire de même.

Monsieur le MAIRE : Vous ne les avez pas vu parce qu'ils étaient passés avant vous, voyez-vous ? Et je crois qu'on ne s'est pas croisés. C'est dommage parce qu'effectivement, on aurait salué cette initiative. Il faisait beau. Il y avait un temps printanier, les brochettes étaient fort bonnes, les frites à mon goût. Mais effectivement, je suis ravi d'apprendre que vous étiez passés pour soutenir Pascal LASSERRE et les autres restaurants dans les jours à venir qui s'enchaînent sur cette belle initiative bien visible. Oui, effectivement, nous avons soutenu et nous continuerons à soutenir les commerçants. En 2021, il faut repartir avec un certain nombre de projets. C'est naturel pour l'association et la Mairie sera toujours là pour aider.

Monsieur LOMBARDO : Je rappelle que le chalet qui appartient à la commune a été mis en place avec l'aide des services techniques ainsi que la gratuité de l'eau, de l'électricité, tous les réseaux et la logistique également.

Pour vous donner quelques éléments de dépenses qui sont retenus sur ce budget : sur l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée) : un ascenseur au gymnase Jean Gay pour 100 000 euros, une étude pour un ascenseur à école de musique pour 28 000 euros, la mise en accessibilité d'un préfabriqué à Mirabeau pour 30 000 euros et d'autres aménagements pour 158 000 euros. Cette année, nous ne serons pas loin de 90 % de l'objectif en termes d'ADAP. Concernant ce que j'ai appelé « la sûreté », c'est-à-dire la sécurité au niveau des améliorations à l'École de danse (alarme intrusion, sécurité caméras) pour 15 000 euros, les extensions d'alarmes à l'école du Château, les alarmes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) au niveau des écoles pour 107 000 euros, la sécurisation de l'entrée du groupe scolaire Mirabeau 100 000 euros. Pour l'école du Petit Train : 50 000 euros, pour le Château, 50 000 euros. Les réhausses des clôtures pour le Petit Train, Lapière et Moulin à Vent : 80 000 euros, les crèches : 2 000 euros, et les portiques anti-intrusion sur nos espaces verts. Ce qui donne un total sur cette thématique de 436 000 euros.

Concernant la transition écologique, notamment sur des systèmes de régulation de distribution d'énergie : 40 000 euros, de chaufferie de la Mairie : 45 000 euros, de chaufferies centres de loisirs : 40 000 euros, d'amélioration de l'éclairage économique avec des LED pour la crèche Moulin Câlin : 10 500 euros, d'éclairage LED, d'isolation thermique dans les classes pour 80 000 euros, de brises soleil pour 25 000 euros, de gestion centralisée des arrosages pour 20 000 euros et une partie des travaux d'îlots de fraîcheur, nous amène à 402 000 euros.

Concernant la restauration scolaire, les améliorations en termes de qualité des repas, au niveau cuisine centrale, des zones froides, des améliorations lourdes sont apportées pour 475 000 euros, des productions froides : 245 000 euros, des études pour 45 000 euros. Le restaurant Moulin à Vent, au niveau de la plonge : 185 000 euros. Lave-vaisselle restaurant scolaire du Château 60 000 euros, des fours pour le Moulin à Vent, Mirabeau, divers matériels de cuisine pour 49 000 euros, ce qui nous amène à pratiquement 1,1 millions d'euros.

Au niveau des travaux des écoles, des programmes de menuiserie pour plus de 111 000 euros, divers travaux pour 16 500 euros, la toiture élémentaire école du Château pour 100 000 euros, une extension à Mirabeau pour 151 000 euros. Le préau de l'école Mirabeau élémentaire pour 40 000 euros, pour l'école maternelle : 40 000 euros, des bureaux supplémentaires à l'école Mirabeau pour 10 000, stores pour fenêtres à Mirabeau. Des travaux de toiture également à l'école Georges Lapière, des « occultant », des améliorations en termes de sanitaires, de ventilation pour 55 600 euros. A l'école de Pahin, des chéneaux, des peintures, des améliorations sur ce groupe scolaire également pour 49 700 euros, des améliorations dans les cours d'écoles pour 97 000 euros. Tout cela sur cette thématique pour un montant de plus de 700 000 euros

Les travaux informatiques, notamment sur les écoles pour plus de 30 000 euros, des rafraîchissements sur la crèche des Lutins et du RAM, l'École de musique et la salle polyvalente pour plus de 100 000 euros, des améliorations en termes de sécurité, notamment au niveau du culturel sur le Phare, sur l'Escale, sur le local des arts plastiques à lui seul pour 102 000 euros. Ce qui nous amène à un total d'à peu près 260 000 euros.

Les aménagements extérieurs, matériel, tout ce qui concerne le mobilier urbain, les bancs, les supports pour les cirques, les abris vélos, les parcours santé à venir, les lisses bois, les poubelles, les cendriers pour 250 000 euros environ ainsi que des barrières de police, les grilles et le matériel pour les élections pour 40 000 euros. Ce qui nous amène à un total de 285 000 euros.

Pour ce qui concerne les installations sportives et les extérieurs de loisirs avec les réalisations au niveau des sols, au niveau des gymnases, des menuiseries et également des

resurfaçages de terrain, des étanchéités de toitures, des protections de terrains, notamment des terrains synthétiques, les espaces engazonnés, les arrosages intégrés. Mais aussi, le démarrage du projet de complexe Labitrie (maîtrises d'ouvrage, concours d'architectes) pour un montant de 731 000 euros.

Les autres locaux, avec les crèches, la maison de l'emploi, les maisons de quartier, le nouveau bâtiment administratif et associatif, en termes d'études, la piscine, le city park pour 500 000 euros. Globalement, on en a parlé concernant les véhicules et notamment girobroyeur qui va nous permettre de réaliser beaucoup de travaux en régie pour 240 000 euros.

La fourniture de caveaux au cimetière de Pahin ainsi que d'autres travaux au niveau des cimetières pour 112 000 euros.

Monsieur le MAIRE remercie Monsieur LOMBARDO pour cette présentation synthétique, mais efficace qui mesure l'étendue de nos investissements.

Monsieur PARRE soumet au vote de l'assemblée les différents points constituant le budget primitif de 2021.

RESULTATS DES VOTES

Budget primitif – budget principal 2021

Section de Fonctionnement

DEPENSES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|---|---|-------------|----------------------|----------------------|
| | 011-Charges à caractère général | - | 11 221 714.06 | 11 221 714.06 |
| | 012-Charges de personnel et frais assimilés | - | 15 991 796.96 | 15 991 796.96 |
| | 014-Atténuations de produits | - | 200 000.00 | 200 000.00 |
| Réel | 022-Dépenses imprévues | - | 1 700 000.00 | 1 700 000.00 |
| | 65-Autres charges de gestion courante | - | 2 802 644.72 | 2 802 644.72 |
| | 66-Charges financières | - | 400 000.00 | 400 000.00 |
| | 67-Charges exceptionnelles | - | 34 000.00 | 34 000.00 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | - | 32 350 155.74 | 32 350 155.74 |
| Ordre | 023-Virement à la section d'investissement | - | 2 708 186.75 | 2 708 186.75 |
| | 042-Opération d'ordre de transferts entre section | - | 917 512.30 | 917 512.30 |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | - | 3 625 699.05 | 3 625 699.05 |
| Total des dépenses de fonctionnement | | - | 35 975 854.79 | 35 975 854.79 |

RECETTES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|---|---|-------------|----------------------|----------------------|
| | 002-Résultat de fonctionnement reporté | - | 1 645 131.88 | 1 645 131.88 |
| | 013-Atténuations de charges | - | 30 000.00 | 30 000.00 |
| | 70-Produits des services | - | 4 339 915.00 | 4 075 344.00 |
| Réel | 73-Impôts et taxes | - | 23 128 690.26 | 23 393 261.26 |
| | 74-Dotations, subventions et participations | - | 5 857 137.19 | 5 857 137.19 |
| | 75- Autres produits de gestion courante | - | 404 760.12 | 404 760.12 |
| | 76-Produits financiers | - | 10 000.00 | 10 000.00 |
| | 77-Produits exceptionnels | - | 155 220.34 | 155 220.34 |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | | - | 35 570 854.79 | 35 570 854.79 |
| Ordre | 042-Opération d'ordre de transferts entre section | - | 405 000.00 | 405 000.00 |
| Total des recettes d'ordre de fonctionnement | | - | 405 000.00 | 405 000.00 |
| Total des recettes de fonctionnement | | - | 35 975 854.79 | 35 975 854.79 |

Section d'Investissement

DEPENSES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|--|---------------------|----------------------|----------------------|
| | 001-Solde d'exécution de la section d'investissement | - | 5 715 361.73 | 5 715 361.73 |
| | 10-Dotations, fonds divers et réserves | | 126 921.13 | 126 921.13 |
| | 16-Emprunts et dettes assimilées | - | 1 590 000.00 | 1 590 000.00 |
| Réel | 20-Immobilisations incorporelles | 23 838.28 | 56 080.00 | 79 918.28 |
| | 204-Subventions d'équipement versées | 1 819.50 | 36 000.00 | 37 819.50 |
| | 21-Immobilisations corporelles | 1 525 083.97 | 6 141 687.04 | 7 666 771.01 |
| | 23-Immobilisations en cours | - | 365 010.88 | 365 010.88 |
| | 26-Participations et créances | - | 31 000.00 | 31 000.00 |
| | 020-Dépenses imprévues | - | - | - |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 1 550 741.75 | 14 062 060.78 | 15 612 802.53 |
| Ordre | 040-Opérations d'ordre de transfert entre section | - | 405 000.00 | 405 000.00 |
| | 041-Opérations patrimoniales | - | 2 000 000.00 | 2 000 000.00 |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | - | 2 405 000.00 | 2 405 000.00 |
| | Total des dépenses d'investissement | 1 550 741.75 | 16 467 060.78 | 18 017 802.53 |

RECETTES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|--|---------------------|----------------------|----------------------|
| | 024-Produits des cessions | - | 381 000.00 | 381 000.00 |
| Réel | 10-Dotations, fonds divers et réserves | - | 4 509 153.56 | 4 509 153.56 |
| | 13-Subventions d'investissement reçues | 956 949.92 | 850 000.00 | 1 806 949.92 |
| | 16-Emprunt et dettes assimilées | 2 700 000.00 | 3 000 000.00 | 5 700 000.00 |
| | Total des recettes réelles d'investissement | 3 656 949.92 | 8 740 153.56 | 12 397 103.48 |
| Ordre | 021-Virement de la section de fonctionnement | | 2 708 186.75 | 2 708 186.75 |
| | 040-Opératio d'ordre de transferts entre sections | | 912 512.30 | 912 512.30 |
| | 041-Opérations patrimoniales | - | 2 000 000.00 | 2 000 000.00 |
| | Total des recettes d'ordre d'investissement | - | 5 620 699.05 | 5 620 699.05 |
| | Total des recettes d'investissement | 3 656 949.92 | 14 360 852.61 | 18 017 802.53 |

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 9 (MM. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC, MERIODEAU, STOLL)

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Budget primitif ZAC de Quéfets 2021

Section de Fonctionnement

DEPENSES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|---|-------------|-------------------|-------------------|
| Réel | 002-Résultat de fonctionnement reporté | | 171 690.96 | 171 690.96 |
| | 011-Charges à caractère général | - | 6 000.00 | 6 000.00 |
| | Total des dépenses réelles de fonctionnement | - | 177 690.96 | 177 690.96 |
| Ordre | 023-Virement à la section d'investissement | - | 83 644.11 | 83 644.11 |
| | 042-Opération d'ordre de transferts entre section | - | 6 000.00 | 6 000.00 |
| | Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | - | 89 644.11 | 89 644.11 |
| | Total des dépenses de fonctionnement | - | 267 335.07 | 267 335.07 |

RECETTES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|---|-------------|-------------------|-------------------|
| Réel | 70-Produits des services | - | 255 335.07 | 255 335.07 |
| | Total des recettes réelles de fonctionnement | - | 255 335.07 | 255 335.07 |
| Ordre | 042-Opération d'ordre de transferts entre section | - | 12 000.00 | 12 000.00 |
| | Total des recettes d'ordre de fonctionnement | - | 12 000.00 | 12 000.00 |
| | Total des recettes de fonctionnement | - | 267 335.07 | 267 335.07 |

Section d'Investissement

DEPENSES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|--|-------------|-------------------|------------------|
| Réel | 001-Résultat d'investissement reporté | - | 77 644.11 | 77 644.11 |
| | 13-Subventions d'investissement | - | - | - |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | - | 77 644.11 | 77 644.11 |
| Ordre | 040-Opérations d'ordre de transfert entre section | - | 12 000.00 | 12 000.00 |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | - | 12 000.00 | 12 000.00 |
| | Total des dépenses d'investissement | - | 89 644.11 | 89 644.11 |

RECETTES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|--|-------------|-------------------|------------------|
| Réel | 001-Solde d'exécution de la section d'investissement | - | - | - |
| | Total des recettes réelles d'investissement | - | - | - |
| Ordre | 021-Virement de la section de fonctionnement | - | 83 644.11 | 83 644.11 |
| | 040-Opératio d'ordre de transferts entre sections | - | 6 000.00 | 6 000.00 |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | - | 89 644.11 | 89 644.11 |
| | Total des dépenses d'investissement | - | 89 644.11 | 89 644.11 |

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 7 (MM. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC)

Abstentions : 2 (M. et Mme MERIODEAU, STOLL)

Non-participation au vote : 0

Budget primitif ZAC de Ferro-Lèbres 2021

Section de Fonctionnement

DEPENSES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|---|-------------|-------------------|-------------------|
| | 002-Résultat de fonctionnement reporté | | 0.18 | 0.18 |
| Réel | 011-Charges à caractère général | - | 48 000.00 | 48 000.00 |
| | 65-Autres charges de gestion courante | - | - | - |
| | Total des dépenses réelles de fonctionnement | - | 48 000.18 | 48 000.18 |
| Ordre | 023-Virement à la section d'investissement | - | 168 751.13 | 168 751.13 |
| | 042-Opération d'ordre de transferts entre section | - | 48 000.00 | 48 000.00 |
| | Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | - | 216 751.13 | 216 751.13 |
| | Total des dépenses de fonctionnement | - | 264 751.31 | 264 751.31 |

RECETTES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|---|-------------|-------------------|-------------------|
| | 77-Produits exceptionnels | - | 168 751.31 | 168 751.31 |
| | Total des recettes réelles de fonctionnement | - | 168 751.31 | 168 751.31 |
| Ordre | 042-Opération d'ordre de transferts entre section | - | 96 000.00 | 96 000.00 |
| | Total des recettes d'ordre de fonctionnement | - | 96 000.00 | 96 000.00 |
| | Total des recettes de fonctionnement | - | 264 751.31 | 264 751.31 |

Section d'Investissement

DEPENSES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|--|-------------|-------------------|-------------------|
| Réel | 001-Solde d'exécution de la section d'investissement | - | 120 751.13 | 120 751.13 |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | - | 120 751.13 | 120 751.13 |
| Ordre | 040-Opérations d'ordre de transfert entre section | - | 96 000.00 | 96 000.00 |
| | 041-Opérations patrimoniales | - | - | - |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | - | 96 000.00 | 96 000.00 |
| | Total des dépenses d'investissement | - | 216 751.13 | 216 751.13 |

RECETTES

| Mouv | Chapitre | Report 2020 | Propositions 2021 | Total BP 2021 |
|-------|--|-------------|-------------------|-------------------|
| Réel | 13-Subventions d'investissement reçues | - | - | - |
| | 16-Emprunt et dettes assimilées | - | - | - |
| | Total des recettes réelles d'investissement | - | - | - |
| Ordre | 021-Virement de la section de fonctionnement | | 168 751.13 | 168 751.13 |
| | 040-Opératio d'ordre de transferts entre sections | | 48 000.00 | 48 000.00 |
| | 041-Opérations patrimoniales | - | - | - |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | - | 216 751.13 | 216 751.13 |
| | Total des dépenses d'investissement | - | 216 751.13 | 216 751.13 |

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 7 (MM. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC)

Abstentions : 2 (M. et Mme MERIODEAU, STOLL)

Non-participation au vote : 0

Monsieur PARRE : S'agissant des AP/CP, nous vous proposons de modifier la durée des autorisations de programme suivantes : l'extension du gymnase de Quéfets et la création du pôle de tir à l'arc avec un passage de la durée initiale de deux ans à trois années.

Nous vous proposons de modifier l'intitulé des autorisations de programme suivantes : le libellé initial « bureaux associatifs et administratifs » par le libellé modifié suivant « ALT Maison de la citoyenneté ».

Deuxième libellé initial : « création du complexe sportif Labitrie » par « création du complexe sportif Labitrie – tranche 1 ».

Nous vous proposons de modifier le montant des autorisations de programme suivantes : L'AP « extension du gymnase de Quéfets » qui passe à un nouveau montant de 3 350 834,11 euros.

L'AP « ALT Maison de la citoyenneté », qui passe à un montant de 495 854,91 euros. Il s'agit d'une baisse.

La création du complexe sportif Labitrie – tranche 1, qui passe à 4 800 000 euros, la création du pôle tir à l'arc qui passe à 480 460,13 euros.

Il est proposé de créer l'autorisation de programme suivante : Bureau associatif et administratif, d'une durée de trois ans, avec un montant d'AP de 2 200 000 euros et un crédit de paiement au titre de l'année 2021 de 300 000 euros.

Pour l'exercice 2021, les crédits de paiement sont proposés comme cela vous a été présenté précédemment.

Monsieur le MAIRE soumet au vote les AP/CP.

Monsieur ORILLAC souhaite prendre la parole.

Monsieur le MAIRE indique que la parole a déjà été donnée à l'ensemble des conseillers municipaux et il soumet donc au vote les AP/CP.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 7 (MM. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC)

Abstentions : 2 (M. et Mme MERIODEAU, STOLL)

Non-participation au vote : 0

Taux d'imposition communaux 2021

| | Taux communaux 2021 |
|---|---------------------|
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 47.65% |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 117.38% |

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 9 (MM. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC, MERIODEAU, STOLL)

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Tarifs communaux 2021

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Subventions 2021

Monsieur PARRE : Je rappelle que pour les subventions, au regard de l'évolution de la crise sanitaire et de la situation de chaque association, il est prévu un dispositif avec une clause de revoyure. Nous vous proposons de verser aux associations les subventions dont les montants figurent dans l'annexe à la délibération, tels qu'ils y apparaissent au titre de l'année 2021.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 9 (MM. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC, MERIODEAU, STOLL)

Non-participation au vote : 0

Subventions et conventions d'objectifs 2021

Monsieur PARRE indique qu'il est proposé de signer les conventions d'objectifs et de moyens qui figurent en annexe à la délibération avec les associations suivantes :

- L'Association sportive de Hand Ball,
- L'Association sportive de Basket Ball,
- L'Association sportive AST XV Rugby,
- L'Association sportive de Football,
- Le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville,
- La Crèche association « Tournefeuille en Herbe »,
- La Crèche association « Les P'tits bouts du Touch »
- L'Usine

Monsieur PARRE propose de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer les conventions qui viennent d'être énumérées.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Approbation du rapport CLECT du 16 février 2021 et des attributions de compensation 2021

Monsieur PARRE rappelle que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, qui a été saisie suite au travail réalisé sur l'harmonisation de la TEOM, s'est réunie le 16 février 2021 et a approuvé le rapport relatif à l'harmonisation de la TEOM, tel que nous l'avons présenté dans ses grandes lignes ainsi que la modification des attributions de compensation qui découlent de cette harmonisation. Cette délibération contient deux articles, un article proposant d'accepter la révision des attributions de compensation qui viennent compenser les transferts de fiscalité mis en évidence et de voter le montant de l'attribution

de compensation 2021 pour notre commune qui s'établit à 6 124 355 euros par le rapport de la CLECT.

Résultat du vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (MM. et Mme CHARTIER, MERIODEAU, STOLL)

Non-participation au vote : 0



VŒUX ET QUESTIONS ORALES

Monsieur le MAIRE : nous avons épuisé les dossiers inscrits à l'ordre du jour. Nous avons deux vœux. Un premier vœu déposé par les listes « Tournefeuille, Vivre ensemble, Faire ensemble » et la « Liste Citoyenne » concernant l'association ANTICOR. Un deuxième vœu déposé par la liste « Vivre ensemble, Faire ensemble » sur la réouverture des lieux culturels. Je propose de débiter par ANTICOR.

VŒUX

Vœu proposé conjointement par les listes « Tournefeuille, Vivre ensemble, Faire ensemble » et la « Liste Citoyenne » concernant l'association ANTICOR.

Madame MEIFFREN : Nous avons décidé avec la « Liste Citoyenne » de vous présenter ce vœu conjointement puisque, rappelez-vous, il y a quinze jours, il y a eu un petit moment de flottement sur la façon et sur le positionnement du vœu. Nous l'avons retravaillé ensemble. Je vais vous en exposer les motifs. C'est un vœu qui défend une position de principe pour défendre le renouvellement de l'association ANTICOR. Je vous lis l'exposé des motifs : « *En France, de nombreux faits témoignent d'un désenchantement civique, d'une perte de confiance des citoyennes et des citoyens envers un certain nombre de leurs représentants. Réalisé depuis dix ans par le CEVIPOF, le baromètre annuel de la confiance politique, réalisé en janvier 2009, montre que si l'intérêt pour la politique est bien assuré chez les Françaises et les Français, les responsables politiques de toutes sensibilités sont considérés au mieux comme indifférents et au pire comme corrompus. Cette crise de confiance est d'une gravité inédite, tandis que la corruption, la fraude fiscale, les écarts de probité avérés ou supposés font régulièrement l'actualité. Il existe en France 3 associations indépendantes agréées pour agir en justice au nom des citoyens en cas de soupçons, de fraude, de corruption, de manquement à la probité, dont l'association ANTICOR. Depuis sa création en 2002 et suite à son premier agrément en 2015, ANTICOR a démontré son indépendance, son caractère apaisant et son absence de toute forme de complaisance. Aujourd'hui, ANTICOR est en attente du renouvellement de son agrément par le Gouvernement d'ici au 2 avril 2021. Sa dernière demande d'agrément a été l'objet de plusieurs reports, notamment pour instruire le caractère désintéressé et indépendant de ses activités appréciées, notamment, eu égard à la provenance de ses ressources. Sur ce point, conformément au règlement général de la protection des données et conformément à l'avis de la Commission nationale informatique et libertés, ANTICOR a refusé de donner la liste de ses donateurs qui, précisons-le, représentent moins de 7 % de ses ressources, en moyenne, ces quatre dernières années* ». Je donne la parole à Monsieur MERIODEAU pour vous livrer des attendus de ce vœu.

Monsieur MERIODEAU : « *Considérant que l'action d'ANTICOR œuvre au bon fonctionnement de notre démocratie et qu'elle contribue à restaurer et consolider la confiance des citoyennes et des citoyens envers leurs élus, réuni en séance le 24 mars 2021, le Conseil Municipal demande au Gouvernement de procéder immédiatement au renouvellement de l'agrément d'ANTICOR. Un refus priverait, en effet, les citoyennes et les citoyens d'une possibilité d'agir en justice. De confier l'attribution et le renouvellement de l'agrément des associations de lutte anticorruption à une structure indépendante du Gouvernement, selon les recommandations de l'Observatoire de l'éthique publique* ».

Monsieur SOULIE : Juste une petite précision pour rappeler que ANTICOR n'est pas la seule association qui œuvre dans ce domaine, il y en a d'autres, trois exactement, sans les citer. C'est juste pour rappeler que c'est important que le maximum, et peut-être même demain, de nouvelles associations travaillent dans ce domaine. Mais surtout, vous omettez de préciser qu'il y a quand même un point juridique en cours de traitement sur le financement de cette

association. Je ne veux pas rentrer dans ce débat. Nous nous abstiendrons. C'est un vœu plus à portée symbolique qu'opérationnelle. Il faut quand même laisser la justice oeuvrer. Il y a apparemment des financements douteux autour d'une personne en particulier. Pour ces raisons-là, nous nous abstiendrons.

Madame MEIFFREN : ce vœu est une position de principe. Nous ne faisons pas d'ingérence. Dans l'état actuel et les difficultés de l'association par rapport à des questionnements sur un éventuel donateur, la justice fera son travail. Les donateurs d'ANTICOR feront leur travail s'ils considèrent que l'association ne respecte pas ses propres engagements. Mais pour nous, il est important qu'une association comme ANTICOR ne disparaisse pas du paysage Français. ANTICOR opère plutôt sur les affaires nationales et les associations SHERPA et Transparency International travaillent plutôt sur des problématiques internationales. Donc, si ANTICOR n'a pas son renouvellement rapidement, je pense que ça serait quand même extrêmement grave.

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (MM. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC)

Non-participation au vote : 0

Monsieur le MAIRE indique que ce vœu sera transmis, bien entendu.

Vœu proposé par la liste « Tournefeuille, Vivre ensemble, Faire ensemble » sur la réouverture des lieux culturels

Madame THOMAS : Je rappelle le contexte. Ce week-end, dans le cadre d'une manifestation appelée « Le printemps est inexorable », nous avons organisé dans l'espace public et à l'Escale des manifestations culturelles pour marquer notre solidarité aux artistes. D'ailleurs, Madame TOLSAN, c'aurait été avec beaucoup de plaisir que nous aurions aimé vous y rencontrer puisque vous semblez très sensible au soutien aux artistes.

L'exposé des motifs : « Tournefeuille est reconnue pour la force et l'ambition de sa politique culturelle, riche car essentielle à nos esprits et à notre imaginaire. Vectrice de lien social, la culture unit, rassemble et favorise l'émancipation citoyenne. En mars 2020, les lieux culturels ont fermé leurs portes et la plupart des événements artistiques ont été annulés. L'été 2020 a marqué une pause dans cette année de crise sanitaire. Nous avons pu alors nous retrouver en toute confiance en veillant à la santé de chacun grâce à la mise en place de protocoles de sécurité sanitaire. Puis, le 30 octobre 2020, publics et artistes n'ont plus eu la possibilité de se rassembler, ni au sein de nos lieux, ni dans l'espace public. Partant du principe que les expérimentations conduites de manière scientifique ont démontré que les événements culturels organisés dans le respect des consignes sanitaires ne sont pas des foyers de contamination et que nos concitoyennes et concitoyens ne doivent plus être privés de l'apport d'échanges et de rencontres que savent dispenser les arts et la culture, réuni en séance le 24 mars 2021, le Conseil Municipal demande au Gouvernement que des solutions soient mobilisées pour desserrer l'étau sanitaire qui pèse actuellement sur la culture et qu'une décision constructive et rapide permette d'envisager un calendrier de réouverture des établissements culturels permettant une reprise progressive des manifestations culturelles. Nous affirmons l'importance de remettre la culture au cœur de la cité et de nous forger un horizon collectif ».

Monsieur SOULIE : Effectivement, vous faites bien de le souligner, la culture, c'est important. Depuis maintenant plus d'un an, les milieux de culture sont fermés et je crois que tout le monde est très impatient de les voir rouvrir. Sur ce sujet, par le vœu que vous proposez,

j'entends effectivement cette volonté, mais je pense que la crise sanitaire que l'on traverse est suffisamment grave pour laisser les autorités compétentes en la matière prendre des décisions. Je pense aux Préfets, à l'ARS en particulier. Sur ce sujet, malgré le soutien que nous avons pour la culture, nous nous abstiendrons.

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (MM. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC)

Non-participation au vote : 0

Monsieur le MAIRE : D'autres vœux étaient arrivés, mais hors délai, selon le règlement intérieur. Il nous reste trois questions orales.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE POSE PAR MONSIEUR ORILLAC

Monsieur ORILLAC : « *Lors du dernier Conseil Municipal, trois préemptions ont été approuvées pour l'acquisition des lots A, B et C au 253, rue Gaston Doumergue. Pouvez-vous nous en dire plus sur le projet immobilier qui est envisagé ? Quelle surface ? Combien de logements et quel pourcentage de logements sociaux sont-ils prévus sur cette parcelle ? Merci* ».

Monsieur DINIS : Vous avez noté que ce foncier est dans le périmètre de prise en considération du projet de l'entrée de Ville élargi. Je rappelle que dans ce secteur, nous souhaitons des projets en îlots plutôt qu'à la parcelle pour obtenir une requalification de qualité. La procédure de préemption de ce foncier est en cours et à ce stade, nous n'avons pas de projet.

Monsieur ORILLAC : Lors de l'avant-dernière commission, ou la dernière commission « Aménager la Ville » j'ai eu une présentation par Monsieur BENSOUSSAN du projet, c'est-à-dire qu'un historique a été fait sur ce projet, que c'était Marignan qui avait déjà déposé un permis que vous avez refusé, puis un second et qu'aujourd'hui vous allez accepter un autre permis pour faire des logements, des logements sociaux, des logements à 100 % sociaux. Donc, ce qui est dit en commission n'est pas redit ici ? Ou alors il y a eu maldonne. Expliquez-vous.

Monsieur BENSOUSSAN : Par rapport à ce projet, Marignan n'y est pas du tout. Enlevez-vous cette idée sur ce projet. Je ne sais pas d'où vous le sortez, mais ça n'existe pas. Il y a eu des projets par d'autres promoteurs, effectivement, à cet endroit, que l'on a refusés. Comme le disait Monsieur DINIS, cela fait partie du périmètre de considération où, effectivement, nous avons un projet global sur l'ensemble des parcelles. Ce n'est pas que sur cette parcelle, c'est un projet global de planification urbaine qui débouchera à terme sur une OAP sur l'ensemble de ce périmètre de projet. Il n'y a donc pas de projet en soi. Pour l'instant, rien ne se fait. On réfléchit, on travaille, on avance sur les propositions et dans quelques temps, nous vous présenterons le projet une fois qu'il aura avancé, mais il ne s'agit pas d'un projet à la parcelle. On est dans une future OAP et on regarde le potentiel de développement de ce secteur.

Monsieur le MAIRE : Nous en reparlerons car il y a une incompréhension sur le foncier.

Monsieur ORILLAC : Je suis surpris parce qu'on parle bien du 253 juste à côté de chez Tryba, sans vouloir faire de publicité. On est bien d'accord ? Je maintiens qu'il y avait

d'autres témoins et si les témoins sont honnêtes et je pense qu'ils le sont, vous nous avez parlé, à cette commission, de deux permis de Marignan que vous aviez refusés et que maintenant vous préemptez pour faire des logements. Je vieillis peut-être, mais j'ai encore les oreilles qui entendent bien.

Monsieur BENSOUSSAN : On ne va pas faire un procès sur l'âge des uns et des autres. Il ne s'agit pas de Marignan mais de Novilis qui a déposé deux projets que nous avons refusés.

Monsieur le MAIRE : C'est la raison pour laquelle cela s'inscrit dans un périmètre d'études.

Monsieur ORILLAC : Vous n'avez pas parlé de préemption pour faire des logements sociaux à 100 % sociaux ? Là aussi, j'ai dû mal entendre. Pourquoi cette préemption ?

Monsieur BENSOUSSAN : La préemption, c'est justement pour avoir un pied dans un périmètre de projet. On ne préempte pas comme ça à Tournefeuille. La préemption se justifie et une des justifications, c'est que si on ne le faisait pas, cela pourrait rendre l'opérationnalité du projet plus compliquée à faire après ou plus onéreuse. C'est pour cela que l'on préempte dans des OAP. On a préempté sur le secteur de Belbèze et dans plein d'endroits pour pouvoir soit avoir une sortie, soit avoir une entrée sur un foncier. C'est pour cela qu'on préempte. Ce n'est pas simplement une vue de l'esprit ou pour embêter quelqu'un ou pour favoriser un autre. C'est justement pour arriver à rendre l'opérationnalité faisable.

Monsieur le MAIRE : Je renvoie ce sujet en commission pour continuer cette discussion.

Monsieur ORILLAC : Monsieur le Maire, s'il vous plait, cela est un sujet important.

Monsieur BENSOUSSAN : Et le deuxième point par rapport au 100 % social, nous nous battons à Tournefeuille, pour justement ne pas être en carence. Etre en carence c'est comme dans certaines communes autour de chez nous où il n'a pas été produit suffisamment de logements sociaux et c'est la Préfecture qui préempte et c'est la Préfecture qui construit les logements sociaux. Et dans ces cas-là, c'est du 100% social. A Tournefeuille, on se bat justement pour produire du logement social, afin de remplir nos engagements du PLUiH pour que justement, le logement social soit construit en adéquation avec les demandes de la Préfecture, c'est-à-dire à l'heure actuelle, selon le PLUiH, 100 logements par an.

Monsieur le MAIRE : On s'éloigne du sujet de la question initiale, revenez à la question initiale, Monsieur ORILLAC.

Monsieur ORILLAC : Il y a des contradictions, je me permets de parler de contradiction car à notre avis, lorsque l'on regarde la délibération qui a été prise pour l'aménagement de l'entrée de ville, le Code de l'Urbanisme dans son article L424 1- 3 permet de « *surseoir à statuer pour une période minimale de deux ans sur toutes les demandes d'autorisation concernant des travaux* ». Donc, s'il y a un promoteur ou un particulier qui veut faire un projet, nous avons tous voté ce sursis à statuer. Alors pourquoi préempter ? C'est une question simple. Pourquoi engager de l'argent public ? Avec votre délibération, je pensais que vous alliez surseoir les autorisations de travaux pour faire un projet d'ensemble pour le présenter aux Tournefeuillais et Tournefeuillaises. C'est pour cela que j'ai du mal à comprendre.

Monsieur le MAIRE : Je vous réponds, Monsieur ORILLAC. Effectivement, votre question est intéressante, mais elle ouvre plein de sujets qui ne peuvent pas être traités maintenant qui sont directement rattachés à cette question sur le logement social, sur la préemption, sur le périmètre à statuer. On est sur un développement autour des questions de cohérence de l'aménagement qui méritent d'être renvoyées en commission et d'aborder l'ensemble de ces

sujets-là. Messieurs DINIS et BENSOUSSAN viendront vous faire un point particulier. Nous venons de faire une préemption pour maîtriser du foncier. Mais on a un établissement public foncier local sur la métropole pour justement maîtriser les fonciers, ce qui est absolument indispensable pour faire un aménagement harmonieux de ces espaces qui ne peut pas être réalisé à la parcelle. C'est donc pour cela que l'on vient faire des acquisitions par différentes voies d'acquisitions pour réaliser des aménagements harmonieux sur des espaces qui sont des espaces d'OAP et pas des espaces à la parcelle. Voilà pourquoi je vous invite à reprendre cette discussion en commission.

QUESTIONS ORALES POSEES PAR MONSIEUR SOULIE

Question sur le règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur SOULIE : *« Concernant le règlement intérieur, j'aurais une proposition de modification des articles 20 et 21, ceux qui régissent le dépôt des vœux et des motions. Lors du dernier conseil, on a découvert tardivement une motion. Cela peut être le cas également pour des vœux au moment même où l'on nous demande de les voter. Il me semblerait intéressant pour le bon fonctionnement démocratique, qu'on soit informés en amont du Conseil Municipal. Comme la date de dépôt est souvent la veille à 18 heures, que dans la foulée de la réception de ses vœux et motions, l'ensemble des conseillers municipaux soient informés que le lendemain un vœu ou une motion sera votée afin d'en prendre connaissance et de pouvoir y réfléchir et de prendre une décision en connaissance de cause. Ma question est : est-ce qu'on pourrait faire évoluer le règlement intérieur afin que les vœux et les motions soient communiqués, comme cela est prévu pour les amendements à l'article 19. On en avait discuté, Monsieur le MAIRE, oralement en fin du dernier conseil municipal. J'aimerais qu'on avance sur ce point ».*

Madame MEIFFREN : Je vais vous faire une réponse en deux points. Cette proposition n'est pas venue au moment où nous avons préparé ensemble ce règlement intérieur. C'est une première réponse un peu courte, j'en conviens. Ensuite, la logique qui prévaut à cette façon de travailler en séance est que nous préférons que le débat ait lieu ici de façon sincère, spontanée. Donc, c'est le choix que nous faisons et que nous défendons de travailler les vœux en séance, étant entendu que vous avez la possibilité de proposer des amendements en séance et réciproquement. Si vous proposez des vœux, nous pourrions proposer des amendements en séance. Donc, je ne vois pas quelle est la difficulté. Dernier point qui est quand même assez essentiel et je pense que ça va vous libérer de cette question : vous venez de nous dire que vous êtes un élu local qui ne s'intéresse qu'aux affaires locales. Les vœux ont une dimension régionale ou nationale. Donc, finalement, je ne vois pas ce qui motive cette demande.

Madame STOLL : Je partage tout à fait cette idée de partager les informations en amont du débat que nous sommes censés avoir en Conseil Municipal. Pourquoi se priver de cet échange d'informations, de réflexion et, pourquoi pas, d'améliorations de telle ou telle intervention ? Rien n'empêche le partage de réflexions. Je ne vois pas d'inconvénient à les découvrir en amont.

Monsieur le MAIRE : Ce qui vous a été répondu, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, on n'a pas l'intention de réouvrir le sujet du règlement intérieur. Cela viendra peut-être à mi-mandat. Cela nécessitera de revoir, notamment en fonction d'un certain nombre de contingences et de l'Agora. Mais on ne va pas ouvrir tous les six mois la réflexion sur le règlement intérieur. Pour l'instant, la réponse est négative à cette question.

Monsieur SOULIE : Madame MEIFFREN, vous dites que j'aurais dit, selon vous, que les questions nationales ne m'intéressaient pas. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Vous interprétez mes propos. J'ai dit que pour ma part, ce qui m'importait, c'étaient les sujets Tournefeullais, ce qui ne veut pas dire que les questions nationales ne m'intéressent pas. J'ai juste fait mention que c'était hors sujet et que ce n'était pas l'objet de répondre aux questions sur lesquelles vous m'avez pointé. Si vous êtes aussi intéressée par les questions nationales présentez-vous aux législatives.

Monsieur le MAIRE : On n'est pas à l'abri de petites phrases en fin de séance. C'est plutôt sympathique.

Question sur la réorganisation de la Police Nationale

Monsieur SOULIE : *« Récemment, il y a eu une communication sur une nouvelle organisation de la police nationale à Toulouse, qui est une réforme importante, une réorganisation importante avec la création de deux divisions rive gauche de la Garonne et rive droite de la Garonne. Pour la rive gauche, elle va de Saint-Cyprien à Colomiers. Tournefeuille en fait partie. Dans La Dépêche du Midi, le Contrôleur Général Jean-Cyrille Reymond, directeur départemental de la sécurité publique, s'est exprimé. Il a fait état de difficultés rencontrées pour accueillir l'ensemble des effectifs de police de la division rive gauche sur un seul et même site. Aujourd'hui, les effectifs sont répartis sur trois sites différents à Bellefontaine et Tournefeuille, qui accueillent un pôle de sûreté et Colomiers. Apparemment, il existe une volonté de réunir, rassembler tous les effectifs de police nationale de cette nouvelle division rive gauche sur un seul et même site. Donc, ma question, est : est-ce que notre commune de Tournefeuille pourrait candidater à l'accueil de l'ensemble de ses effectifs ? N'y a-t-il pas sur notre commune des terrains qui pourraient se libérer bientôt et qui pourraient accueillir cette division ? Est-ce que l'on pourrait candidater ? »*

Monsieur le MAIRE : Je ne rentre pas dans le sujet de la réorganisation de la Police Nationale. J'ai eu à échanger sur le sujet avec le Directeur Départemental, avec son adjointe et le nouveau chef de cette nouvelle division rive gauche. Vous avez mal interprété l'article de La Dépêche. Il y a une phrase qui a une certaine forme d'ambiguïté. L'idée de la Police Nationale n'est pas de regrouper l'ensemble des agents de cette division rive gauche sur un seul site. Ce n'est pas le cas. Si vous pensez que ce serait une bonne idée, c'est une ineptie. Cela voudrait dire que les policiers ne seraient plus ni à Blagnac, ni à Colomiers, ni à Bellefontaine, ni au Mirail, ni nulle part en termes d'implantation de commissariat. Pour Tournefeuille, effectivement, vous posez la question, mais cela n'a aucun sens sur le déploiement des agents. Le sujet de cet article, c'est la réorganisation des moyens de la police et de son management, de son organisation. Pour la division rive gauche de la Garonne, on parle de 400 agents. Imaginez ainsi un seul site sur l'ensemble de ces territoires pour 400 agents. Effectivement, à l'échelle de cette division rive gauche et de ses implantations, oui, il y a des ajustements immobiliers à trouver sur Bellefontaine, compte tenu de ce qui avait été envisagé, mais c'est compliqué. Il y aura vraisemblablement des extensions. A Colomiers se trouve Police Secours, Blagnac se trouve une BST, Tournefeuille, 70 policiers en charge de la police judiciaire y sont regroupés. Effectivement, il y a des difficultés pour la réorganisation en termes d'immobilier. Mais il n'y a pas l'idée de réunir l'ensemble de ces 400 personnels sur un seul site, sur la division rive gauche de la Garonne. Bien au contraire. En tout cas, on ne peut pas imaginer que cela ait du sens. Je ne rentre pas plus dans la réorganisation de la Police Nationale. On pourra le re-évoquer à d'autres moments.

Mais je voulais terminer, Monsieur SOULIE en m'interrogeant parce que vous présentez ce sujet comme une question, une proposition qui émane de vous. Il se trouve qu'un

Tournefeullais m'a fait la même proposition mais aussi qu'un Tournefeullais est venu vers vous avec cette proposition. Regardez vos supports, sur Internet et vous verrez.

Monsieur SOULIE indique que personne ne lui a posé cette question et s'interroge donc.

Monsieur le MAIRE : Lisez vos supports. Je suis surpris que vous vous appropriiez la proposition d'un Tournefeullais.

Monsieur SOULIE : Je lis la Dépêche Monsieur le MAIRE et à aucun moment un Tournefeullais n'est venu me poser cette question.

Monsieur le MAIRE : Lisez le blog sur lequel vous avez produit cet article et dans le commentaire de cet article, si Monsieur MORCHID ne l'a pas enlevé, vous y trouverez l'intervention de ce Monsieur qui vous dit de bonne foi et en parlant de SOCAMIL, puisque je l'ai vu, je l'ai croisé. C'est quelqu'un avec qui on travaille régulièrement. Donc je suis surpris que vous vous appropriiez cette proposition d'un Tournefeullais.

Monsieur SOULIE : Vous le dites vous-même que cette personne a mis un commentaire sur un article qui a été rédigé sur notre blog et vous nous dites que la personne est à l'origine de cet article. Cela ne tient pas debout puisque la personne a réagi à ce que l'on a écrit. Ce n'est pas d'elle d'où vient la proposition.

Monsieur le MAIRE : Vous le regarderez. C'est un Tournefeullais qui vous le dit à vous, mais qu'il l'a dit à moi aussi. Et il l'a dit à d'autres. Donc ne vous appropriez pas quelque chose dont vous n'êtes pas l'auteur.

Monsieur SOULIE : Ecoutez, ce Monsieur a réagi à un commentaire. Je vais aller voir ce commentaire parce que je ne le connais pas. C'est son droit de réagir à un article.

Monsieur ORILLAC : On est en démocratie.

Monsieur le MAIRE : Oui, mais à ce moment-là, on cite. Monsieur MARTINEZ, quand il est venu sur des questions de sécurité, il nous a dit « les voisins m'ont interpellé. J'ai lu un tweet ou un post ». Vous auriez dû dire « un Tournefeullais a exprimé cette question et est venu vers nous ».

Monsieur SOULIE : A aucun moment un Tournefeullais n'est venu vers moi. Je maintiens ce que je dis. Vous me traitez de menteur. J'ai lu l'article de la Dépêche.

Monsieur le MAIRE : La question avait été posée par quelqu'un d'autre.

Monsieur SOULIE : Je n'ai pas le droit à la réponse. On va s'arrêter là, je crois.

Monsieur le MAIRE : C'est moi qui dit quand on s'arrête. On s'arrête à la fin et nous y sommes.

Mes chères et chers collègues, je vous souhaite de passer une bonne soirée. Je vous remercie. Nous nous retrouvons au mois de mai pour un prochain Conseil Municipal. Merci.

● ● ●

La séance est levée à 21 h 10.

● ● ●